

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni à 20 heures trente en session ordinaire dans la salle de réunion du Centre Culturel et Sportif de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

PRESENTS : Président : Michaël KRAEMER
Administrateurs : Maurice ACHARD-PICARD - Guy CHARRON – Caroline DELAVENNE – –
Josette FICHEUX – François NOUGIER – Jean SISTI – Jean-Pierre MOULIN FRIER –
Danièle VIGLIANI – Catherine GIRAUD-REPELLIN – Gérard MOULIN.

POUVOIRS : Véronique RIONDET à Guy CHARRON – Sophie VALLA à Michaël KRAEMER.

ABSENTS : Philippe BALLEST - Marcelle DUPONT – Véronique RIONDET – Sophie VALLA.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine GIRAUD-REPELLIN.

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice.
Assiste au Conseil d'Administration : Marie SORIANO, directrice remplaçante.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Projet de fonctionnement 2018-2019
- 2) Organisation du festival Jeunes Bobines 2018
- 3) Convention de partenariat avec le festival international du film de montagne d'Autrans, dans le cadre du projet inter-festival soutenu par le LEADER
- 4) Billetterie spectacles
- 5) Partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au Pass Région
- 6) Partenariat avec le Département de l'Isère relative au Pass Culture Découverte
- 7) Convention de partenariat avec l'office de tourisme intercommunal
- 8) Programmation culturelle 2018-2019
- 9) Mises à disposition du centre culturel et Sportif Le Cairn
- 10) Conventions tripartites relatives à la mise à disposition de locaux, entre la Commune de Lans en Vercors, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et les associations
- 11) Convention de répartition poste de graphiste

Au début de la séance du Conseil d'Administration, Monsieur le Président accueille Marie SORIANO qui remplacera Marie GALLIENNE, directrice, pendant son congé maternité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée la suppression de la délibération suivante à l'ordre du jour :
- Convention de partenariat avec le festival international du film de montagne d'Autrans, dans le cadre du projet inter-festival soutenu par le LEADER

Le Conseil d'Administration adopte cette modification.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

DEL 10-2018 **OBJET : PROJET DE FONCTIONNEMENT 2018-2019**

Monsieur le Président présente à l'assemblée l'évaluation du projet de fonctionnement 2017-2018 et les pistes d'évolution pour la période 2018 – 2019, présentées en annexe 1 du présent procès-verbal.

La légende de l'évaluation mise en place est la suivante :

- vert : actions mises en œuvre et objectifs atteints ou dépassés
- jaune : actions mises en œuvre et objectifs partiellement atteints
- orange : actions partiellement mises en œuvre et objectifs non atteints
- rouge : actions non mises en œuvre et objectifs non atteints

Les évolutions proposées pour la période 2018-2019 sont signifiées par une écriture de couleur bleue, dans la dernière colonne du tableau.

Ce document fixe les objectifs et les actions à mettre en œuvre, jusqu'en décembre 2019, ainsi que la temporalité et les critères d'évaluation nécessaires.

Monsieur le Président précise que ce projet sera régulièrement évalué par l'équipe technique de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et pourra être amené à évoluer. En cas d'évolution notable, il sera à nouveau soumis à l'examen du Conseil d'Administration.

Lors de l'examen des différents points du projet de fonctionnement, Monsieur le Président précise que les procédures judiciaires entamées suite aux malfaçons constatées sur le bâtiment, impliquent une importante charge de travail. La Mairie de Lans en Vercors a notamment reçu une injonction pour n'avoir pas produit à temps les documents sollicités par l'expert.

Josette FICHEUX demande si l'expert envoie des compte-rendus à l'issue de chaque réunion.

Monsieur Le Président répond que non, c'est seulement à l'issue de la procédure qu'un rapport d'expertise sera présenté au Tribunal Administratif de Grenoble.

Monsieur Maurice ACHARD-PICARD demande s'il n'est pas possible de faire appel aux services d'une personne extérieure.

Monsieur le Président répond que cela serait trop onéreux.

Monsieur Guy CHARRON demande si les différents points abordés dans la procédure sont dissociés.

Monsieur le Président répond que non, il n'y aura qu'un seul rapport complet produit à l'issue de la procédure.

Il est précisé qu'il faudra certainement prioriser certains points de l'expertise, pour que l'équipe technique y consacre le travail préparatoire nécessaire.

Monsieur le Président précise qu'un projet de dossier modificatif auprès de la commission de sécurité afin de revoir les capacités des différentes salles et d'augmenter la jauge de la salle de spectacle est en cours.

Monsieur Jean SISTI demande à quel endroit est-il prévu d'ajouter des places assises.

Monsieur le Président répond qu'elles seront placées en pied de tribune, en effet la distance entre l'espace scénique et les premiers rangs de la tribune est une réelle contrainte pour les équipes artistiques et cela permettrait d'augmenter la jauge et donc les recettes de billetterie.

Monsieur Maurice ACHARD-PICARD demande si cet espace n'est pas réservé pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Président répond que oui, mais qu'il s'agit uniquement de 6 places et qu'un espace leur sera réservé dans les rangées ajoutées, de plus cela permettra de mieux intégrer ces personnes au public.

Josette FICHEUX demande si on ne peut pas mettre en place des toilettes mixtes.

Monsieur le Président répond que dans la mesure où il y a des enfants utilisateurs, cela n'est pas possible.

Josette FICHEUX demande pourquoi le taux de remplissage des représentations scolaires n'est que de 85 %.

Monsieur le Président répond que le remplissage plus faible à la représentation proposée à destination de la Cité Scolaire a fait baisser les statistiques. Mais il s'agissait d'un partenariat avec cet établissement, qui pourra certainement se développer.

François NOUGIER demande combien de séminaires ont été organisés au Cairn.

Monsieur le Président répond un par an.

Caroline DELAVENNE précise que Marie GALLIENNE, directrice de la RPCCS, a travaillé sur une plaquette de communication dans ce sens. Cette plaquette insiste sur la valeur ajoutée du Cairn, notamment son environnement et les activités proposées sur la commune. Une fiche mentionnant les tarifs sera imprimée à part afin de pouvoir utiliser la plaquette, y compris après une modification des tarifs. Cette plaquette est en cours de finalisation.

Caroline DELAVENNE à l'issue de la présentation de l'évaluation du projet de fonctionnement 2017-2018 et du projet de fonctionnement 2018 – 2019, souligne la qualité de ce projet, son exhaustivité, son ambition et

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

le travail de l'équipe technique. Elle exprime sa satisfaction à voir que le travail continue dans cette dynamique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'évaluation du projet de fonctionnement 2017-2018,
- Approuve le projet de fonctionnement 2018 – 2019,
- Donne mandat à la direction de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif pour sa mise en œuvre.

DEL 11-2018 **OBJET : ORGANISATION DU FESTIVAL JEUNES BOBINES 2018**

Monsieur le Président rappelle que la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif a repris l'organisation du festival du film pour enfants de Lans en Vercors en 2017. Compte-tenu de cette décision et de l'importance du festival pour la vie touristique et culturelle de la Commune et de la fonction ressource pour le territoire du Centre Culturel et Sportif, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif souhaite poursuivre le développement de cet événement.

Avant de présenter le projet d'organisation du festival Jeunes Bobines 2018, Monsieur le Président présente le bilan et le budget réalisé de l'édition 2017 du festival, présentés en annexe 2 du présent procès verbal.

Monsieur le Président explique le déficit de l'édition 2017 par :

- *le refus de subventionner l'événement par la Région Auvergne – Rhône-Alpes, précédemment soutenu à hauteur via le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes ;*
- *la non attribution d'aides territorialisées par le Conseil Départemental de l'Isère, qui a néanmoins été compensée par l'augmentation de la subvention LEADER ;*
- *des recettes de billetterie moins importantes que prévues, certainement dues à la non réception d'une partie des outils de communication et à une offre touristique plus large que lors des précédentes éditions, avec notamment une ouverture à 100 % du domaine skiable ;*
- *des dépenses imprévues dues à la panne d'un minibus qui a entraîné la perte de billets de train non remboursables.*

Josette FICHEUX demande pourquoi est-ce que les dépenses d'hébergement sont plus importantes que l'année précédente.

Monsieur le Président répond qu'en 2016, les invités étaient principalement hébergés chez l'habitant mais que certains invités ont sollicité une prise en charge à l'hôtel.

Josette FICHEUX fait remarquer que l'on ne sait pas à quoi correspond l'enveloppe attribuée au partenaire RCUBE.

Monsieur le Président répond que l'enveloppe est attribuée à RCUBE sur des missions spécifiques avec un résultat attendu et non pas sur un nombre d'heures de travail comme pour le Clap. RCUBE avait en charge la coordination logistique, artistique et la promotion de l'événement. A titre d'exemple, Perrine FAILLET, en charge de la coordination artistique est venue travailler sur place au moins une demie-journée par semaine d'avril à septembre et une journée par semaine de septembre à décembre. Pierre HERNICOT, coordinateur logistique d'octobre à décembre au mois 1 demie journée par semaine, plus une présence continue du premier jour de montage jusqu'au dernier jour de démontage, soit pendant 10 jours. Considérant le travail fourni, les prix pratiqués par RCUBE sont très inférieurs aux sociétés d'événementiel équivalentes.

Josette FICHEUX insiste sur le fait que l'événement soit déficitaire l'interpelle et qu'un travail de priorisation des dépenses serait nécessaire.

Monsieur le Président rappelle que la RPCCS est également déficitaire sur l'ensemble de la programmation culturelle. Josette FICHEUX insiste sur le fait que la RPCCS n'a pas vocation à faire du profit sur les spectacles.

Caroline DELAVENNE qui propose que plutôt que de réduire les coûts, l'enjeu est de développer et de rechercher de nouvelles ressources pour le festival.

Monsieur le Président insiste sur le fait que la notoriété du festival se développe.

Josette FICHEUX souligne que le comptage des passages sur le hameau gourmand ne lui paraissent pas révélateurs sur la fréquentation de l'événement.

Monsieur le Président insiste sur le fait que des propositions autres que les projections cinéma, comme par exemple l'escape game permettent d'augmenter la visibilité de l'événement et ses recettes. C'est un axe qui doit continuer à être développé.

Josette FICHEUX répond que depuis longtemps des propositions autres que les projections sont proposées aux festivaliers.

Caroline DELAVENNE souligne que le festival souffre d'un manque de notoriété et qu'il faut développer l'événement.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Monsieur le Président rappelle que la genèse du festival a été de proposer un événement aux alentours de Noël afin de pallier à un manque de neige et dans le souci d'être attractif sur cette période à fort potentiel touristique. C'est un enjeu encore plus significatif aujourd'hui pour faire face à la baisse de lits touristiques sur la commune, alors que le maintien d'une offre touristique forte est nécessaire pour conserver une économie de proximité toute l'année.

François NOUGIER souligne que les salaires n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel, ce qui explique la différence dans le réalisé. Josette FICHEUX souligne qu'il est nécessaire de faire apparaître le temps de travail des salariés de la RPCCS sur l'événement.

Jean SISTI insiste sur le fait que même si la fréquentation avait été maximale, la totalité du déficit n'aurait pu être absorbé. Il ajoute que soit le festival ne propose que des séances de cinéma mais cela nécessite des subventions supplémentaires, soit c'est un festival ouvert à d'autres propositions mais qu'il faut tout de même financer.

Guy CHARRON souligne que depuis la création du festival, les subventions du Département de l'Isère ont très fortement diminués et que les financements privés, comme celui très important de Pierrot Gourmand ou d'Andros n'existent plus.

Monsieur le Président présente le projet d'organisation du festival 2018 :

CONTENU :

- la thématique « Jeunes Bobines » développée autour des jeunes acteurs sera conservée ;
- les précédentes éditions seront le support de travail de l'édition 2018 afin de favoriser l'appropriation par le public et les partenaires de la thématique du festival.

ORIENTATIONS POLITIQUES :

- Maintenir le festival en tant qu'outil de la politique touristique et culturelle de la Commune
- Développer et asseoir l'événement
- Bénéficier d'un événement sur la commune de Lans en Vercors, sur la période touristique des vacances de Noël, dans une logique de complémentarité de l'offre « neige »
- Confier l'organisation du festival au Cairn, outil de développement culturel territorial
- Maintenir des partenariats nécessaires à la réussite du festival en mutualisant les compétences : RCube, le Clap, l'OTI
- Garder le jeune public et les familles comme cibles principales de l'événement
- Donner une dimension professionnelle au festival avec la thématique « Jeunes Bobines », une sélection de films en compétition et des invités
- Valoriser la jeunesse
- Valoriser le territoire et sa dimension « Vercors »

PARTENARIATS PRINCIPAUX A MOBILISER :

- La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif
- La Commune de Lans en Vercors
- * La société R-Cube
- l'association Le Clap
- L'office de Tourisme Intercommunal
- MC4

ORIENTATIONS ARTISTIQUES :

Programmation :

- La sélection Jeunes Bobines : 8 longs métrages et 8 courts métrages mettant en avant des enfants acteurs, avec maximum 4 films par catégorie en VOST (pas de VF) (longs métrages et courts métrages)
- un « panorama » hors compétition de films pour petits et grands (succès de l'année, sorties de Noël, avant-premières...)
- une sélection « Petites Bobines » pour les enfants jusqu'à 6 ans, répartis sur 3 séances les matins (au lieu de 4)
- 40 longs métrages + 8 courts métrages
- des séances délocalisées sur le territoire

Des soirées spéciales :

- une cérémonie d'ouverture
- une soirée d'ouverture

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

- une soirée de clôture
- des séances spéciales avec des invités

Une professionnalisation de l'événement :

- Sélection en compétition et jury
- Invités
- Partenariats avec d'autres festivals

Des actions de médiation :

- Mise en place d'un jury jeunes
- Actions en direction du public scolaire : ateliers et projections
- Ateliers en direction du tout public pendant le festival
- Partenariats avec les structures de jeunesse du territoire (Activ'Ados, MPT4M, Ad'Air)

Des actions autour du cinéma :

- Renouveau escape game
- Conférences / tables rondes mobilisant les invités

Le hameau gourmand :

- Valorisation des producteurs locaux
- Dimension conviviale à l'issue des projections
- Partenariat à retravailler avec les producteurs locaux
- Mission avec soutien du volontaire en service civique et échanges avec le festival du film d'Autrans

Bénévolat :

- Fidélisation de l'équipe de bénévoles
- Maintien d'une mission dédiée au volontaire en service civique
- Un espace de convivialité organisateurs / bénévoles

Partenariats :

- Mobilisation de tous les partenaires du territoire, susceptibles de favoriser le développement de l'événement

ORGANISATION :

- Direction du festival : Marie Soriano, directrice de la RPCCS ;
 - Organisation générale de l'événement et coordination des partenaires : par la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif ;
 - Communication et médiation : par la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif ;
 - Soutien à l'organisation du festival et dimension artistique : confiés à la société R'Cube ;
 - Programmation et exploitation cinéma : confiées à l'association le Clap.
 - Promotion et animations autour de l'événement : en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal.
 - Projections délocalisées sur le territoire : en partenariat avec MC4.
- Les partenariats relatifs à l'organisation feront l'objet de conventions spécifiques avec chaque acteur et définiront précisément les missions confiées.

La recherche de soutiens financiers est nécessaire à la réalisation de cet événement.

Le Conseil Départemental de l'Isère, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne seront sollicités pour des subventions au plus fort taux possible. Des recherches de mécénat seront menées, ainsi que toute autre recherche de financement permettant l'aboutissement de ce projet.

Le festival se déroulerait du 26 au 31 décembre 2018.

Afin de permettre l'organisation de cet événement, la direction du festival sera assurée par la directrice de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, en fonction des orientations validées par le Conseil d'Administration.

Un point d'information sera réalisé à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Josette FICHEUX demande si la RPCCS ne pourrait pas mobiliser directement des partenariats presse plutôt que de faire appel à un prestataire.

Monsieur le Président répond que les tarifs seraient bien plus élevés.

Jean SISTI remarque que ce qui change dans l'organisation du festival Jeunes Bobines 2018, c'est que c'est le Clap qui sera en charge de la programmation. Dans le cas où MC4 soit partenaire du festival, il souligne qu'il sera possible de solliciter la rétrocession d'une partie de la billetterie.

Monsieur le Président remarque que d'engager un travail avec le réseau MC4 pourrait être bénéfique au Festival Jeunes Bobines. Il peut représenter un réservoir de publics, grâce à des films d'appels qui seraient en première ou deuxième semaine de sortie, en communiquant sur le festival. Monsieur le Président ajoute que rien n'est décidé et que ce partenariat est encore à réfléchir.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Monsieur le Président ajoute que MC4 dans son dossier de candidature à la Délégation de Service Public a mentionné le Festival jeunes Bobines comme partenaire potentiel. Monsieur le Président souligne que les subventions aux communes, notamment provenant du Conseil Régional ont fortement diminué et que ce sont les projets inter-communaux qui sont favorisés.

Caroline DELAVENNE ajoute que les subventions de fonctionnement ont diminué au profit des subventions d'investissement.

Monsieur le Président précise que les dossiers de subventions seront envoyés à tous les partenaires financiers potentiels.

Josette FICHEUX attire l'attention sur le fait que MC4 pourraient s'approprier le festival.

Monsieur le Président précise que MC4 ne sont pas exploitants sur tous leurs événements.

Guy CHARON insiste sur le fait qu'il s'agira de bien préciser les termes de l'accord au cas où il y en aurait un.

Josette FICHEUX souligne le fait que le Clap a un atout majeur par rapport à MC4, grâce à la qualité de son travail et son niveau d'exigence artistique.

Jean SISTI insiste sur le fait que si la mission de programmation est prise en charge par le Clap, elle sera de qualité.

Monsieur le Président ajoute que dans tout art il y a une dimension d'appréciation personnelle, et l'objectif du festival est de proposer une programmation variée.

Josette FICHEUX souligne qu'elle estime que la façon de parler de l'histoire du festival est négative. Un festival a toujours une histoire et présente à chaque étape des choses importantes. Josette FICHEUX reconnaît que le festival doit évoluer, mais émet des réserves quant aux orientations prises.

François NOUGIER souligne que les deux évolutions majeures sont les suivantes : programmation cinéma confiée au Clap et ouverture sur le territoire.

Josette FICHEUX regrette qu'il ne soit pas question dans le projet du traitement du déficit.

Caroline DELAVENNE insiste sur le fait qu'il faut continuer à avancer malgré le déficit, en tachant de le réduire.

Monsieur le Président précise que le préventif du déficit sera traité par Marie Soriano, en tant que directrice du festival.

Après avoir délibéré, à la majorité, par 12 voix pour, 1 abstention (Josette FICHEUX), le Conseil d'Administration décide :

- d'approuver le contenu, les orientations et l'organisation ci-dessus ;
- de confier la direction du festival à la directrice de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, Marie Soriano ;
- autorise le président ou la vice-présidente à signer les conventions relatives à l'organisation du festival du film pour enfants ;
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires au financement du festival de films pour enfants au plus fort taux possible ;
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 12-2018 **OBJET : MODIFICATION DE LA BILLETTERIE SPECTACLE**

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif ayant pour mission de développer une programmation culturelle, il convient de mettre en œuvre une billetterie pour les spectacles permettant d'assurer des recettes.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'ajouter de nouvelles conditions relatives aux médiations culturelles, proposées en dehors d'une représentation scolaire ou du territoire de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve la tarification de la billetterie spectacles ci-dessous et les conditions suivantes :

Tous spectacles	Tarif plein	Tarif réduit	Enfant -12 ans	Tarif spécial
A	20,00 €	17,00 €	12,00 €	10,00 €
B	18,00 €	16,00 €	14,00 €	9,00 €

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

C	15,00 €	12,00 €	10,00 €	7,00 €
D	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €
E	10,00 €	8,00 €	6,00 €	5,00 €
F	8,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €
<i>Apéros-concerts / spectacles amateurs</i>	6,00 €	4,00 €		
<i>Spectacles MC2</i>	<i>Tarif unique</i>			
	8,00 €			
<i>Spectacles enfants</i>	<i>Tarif adulte</i>	<i>Tarif enfants -12 ans</i>		
	7,00 €	5,00 €		
<i>Scolaires, centres de loisirs</i>	<i>Avec 2 prestations pédagogiques</i>	<i>Avec 1 prestation pédagogique</i>	<i>Sans prestation pédagogique</i>	
	7,00 €	5,00 €	3,00 €	Gratuité pour les accompagnateurs
<i>Pass plusieurs spectacles</i>	<i>Tarif unique</i>			
	35 €			
<i>Gobelets consignés</i>	<i>Tarif unique</i>			
	1 €			
<i>Médiation isolée</i>	<i>Tarif unique</i>			
	100 € par groupe (maximum 30 personnes)			

Bénéficiaires du tarif réduit :

- Jeunes de 12 à 17 ans,
- Étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant,
- Demandeurs d'emploi, sur présentation d'une carte de moins de 6 mois,
- Personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif,
- Accompagnateur d'une personne en situation de handicap, si le handicap le nécessite,
- Bénéficiaires de minimas sociaux, sur présentation d'un justificatif,
- Comités des œuvres sociales, comités d'entreprises ou assimilés, conventionnés avec la RPCCS
- Détenteur d'un forfait de ski du jour du spectacle, dans le cadre d'opérations ponctuelles.

Bénéficiaires du tarif enfants :

- Enfants de moins de 12 ans.

Bénéficiaires du tarif spécial :

Famille hébergeant un comédien ou technicien :

Projet avec un seul spectacle :

1 invitation par membre de la famille (parents et enfants) pour le spectacle concerné par le projet

Projet avec plusieurs spectacles :

1 invitation par membre de la famille (parents et enfants)

1 billet tarif spécial par membre de la famille (parents et enfants)

Pass plusieurs spectacles :

Les détenteurs d'un pass plusieurs spectacles doivent se présenter 10 minutes avant le début du spectacle pour conserver leur garantie de place.

Médiation isolée :

Les médiations isolées sont proposées hors des spectacles ayant une représentation scolaire. Ces médiations sont soumises à la disponibilité de la médiatrice culturelle.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Conditions de gratuité :

Enfants de – 2 ans : aucun billet n'est délivré pour les enfants de – de 2 ans, qui devront être assis sur les genoux des adultes qui les accompagnent. Les familles souhaitant mobiliser un fauteuil pour installer un cosy devront s'acquitter d'une place au tarif enfant.

→ Les familles présentes avec un enfant de moins de 2 ans devront se faire connaître à la billetterie avant leur entrée en salle.

Invitations limitées à 20 % de la jauge du spectacle, et à 15 % en moyenne sur tous les spectacles d'une saison culturelle.

Les bénévoles se mobilisant pour l'accueil, la billetterie, le montage-démontage, l'élaboration des repas ou la mise en place du catering ou toute autre mission nécessaire à la mise en œuvre d'un spectacle.

Cette délibération abroge la délibération 02-2018 portant sur le même objet.

DEL 13-2018 OBJET : PARTENARIAT AVEC LA REGION AUVERGNE - RHÔNE ALPES RELATIVE AU PASS REGION

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif propose des spectacles visant tous les publics, y compris les jeunes de 16 à 25 ans. Dans ce cadre, il est proposé de devenir partenaire du dispositif Pass Région, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une enveloppe financière dédiée à des achats culturels, dont les spectacles peuvent faire partie.

Les conditions générales du partenariat sont présentées en annexe 3, au présent procès verbal.

Les sommes reversées par la région Auvergne – Rhône-Alpes, correspondant aux utilisations de Pass Région, transiteront par l'office de tourisme intercommunal, au même titre que les autres recettes de billetterie, dans le cadre de la convention de partenariat liant l'office de tourisme intercommunal et la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif. L'ensemble des billets vendus par le biais du logiciel mutualisé de billetterie sont ensuite refacturés à l'Office de Tourisme Intercommunal par la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

François NOUGIER remarque que l'utilisation du Pass Région devrait être proposé également à l'OTI afin de rendre plus facile son utilisation par les jeunes.

Monsieur le Président répond que cela ne leur a pas été proposé, car demandant un travail supplémentaire dans une période où l'OTI est en période de fusion. La question leur sera néanmoins posée.

Il est précisé qu'une démarche d'information sera réalisée auprès des élèves de la cité scolaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Décide d'approuver les conditions générales de partenariat du dispositif « Pass Région », avantage « Spectacles » avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

- Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 14-2018 OBJET : PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE RELATIVE AU PASS CULTURE DECOUVERTE

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif propose des spectacles visant tous les publics, y compris les jeunes de 10 à 15 ans. Dans ce cadre, il est proposé de devenir partenaire du dispositif Pass Culture Découverte, qui permet aux jeunes de 10 à 15 ans de bénéficier d'une enveloppe financière dédiée à des achats culturels, dont les spectacles peuvent faire partie.

La convention d'affiliation des partenaires est présentée en annexe 4, au présent procès verbal.

Les sommes reversées par le Département de l'Isère, correspondant aux utilisations de Pass Culture Découverte, transiteront par l'office de tourisme intercommunal, au même titre que les autres recettes de billetterie, dans le cadre de la convention de partenariat liant l'office de tourisme intercommunal et la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif. L'ensemble des billets vendus par le biais du logiciel mutualisé de billetterie sont ensuite refacturés à l'Office de Tourisme Intercommunal par la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Décide d'approuver les conditions générales de partenariat du dispositif « Pass Culture Découverte », avec le Conseil Départemental de l'Isère.
- Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, la convention d'affiliation des partenaires ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 15-2018 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

L'Office de Tourisme Intercommunal Vercors (OTI) assure des missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristiques, sur les territoires des Communes de Lans en Vercors, Autrans Méaudre en Vercors, Saint-Nizier et Engins.

L'OTI est chargé du rôle d'animation et de coordination de ses partenaires et de rechercher toutes les voies permettant la valorisation de son territoire.

L'Office de Tourisme Intercommunal assure la vente de produits touristiques et développe des outils de vente physiques et par internet, dans la continuité de l'offre proposée auparavant par l'Office de Tourisme de Lans en Vercors.

Compte-tenu de ces éléments, il paraît pertinent de mettre en place une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la RPCCS, proposée en annexe 5, au présent compte-rendu.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Approuve la convention de partenariat entre l'office de tourisme Intercommunal et la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif, présentée en annexe 5 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 16-2018 OBJET : PROGRAMMATION CULTURELLE 2018 – 2019

Dans le cadre de ses activités, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe une programmation culturelle, reposant sur une variété de formes artistiques et des partenariats structurants.

Monsieur Le Président présente le projet de programmation culturelle 2018 – 2019, présenté en annexe 6 du présent procès verbal.

Les propositions artistiques seront réalisées par la direction de la RPCCS et soumises à l'approbation de la commission de programmation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la programmation culturelle 2018 – 2019.
- Autorise Monsieur le Président à signer toute convention, contrat ou tout autre document relatif à la programmation saison culturelle.

DEL 17-2018 OBJET : MISES A DISPOSITION DU CAIRN

Afin de soutenir les événements se déroulant sur la Commune de Lans en Vercors et de la Communauté de Communes du Massif du Vercors, le Président propose de faire bénéficier les manifestations suivantes d'une mise à disposition du centre culturel et sportif Le Cairn :

- Le club des Ramées, pour l'organisation de leur loto annuel,
- Lans en fête, pour l'organisation de leur loto annuel,
- L'EMI4M, pour deux spectacles en lien avec la programmation culturelle de l'équipement,
- Danse en Vercors, pour deux spectacles en lien avec la programmation culturelle de l'équipement
- La Passerelle, pour un projet culturel,
- L'école élémentaire, pour un projet culturel,

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

- La Maison Pour Tous des 4 Montagnes, pour le forum job d'été, sous condition de la construction d'un partenariat avec la RPCCS autour de cette manifestation.

Comme prévu par la délibération 14-2015, les organismes suivants bénéficient de mises à disposition de l'équipement :

- La Mairie de Lans en Vercors
- La Communauté de Communes du Massif du Vercors
- Le Conseil Départemental de l'Isère
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
- La Préfecture de l'Isère
- Le Centre National de la Cinématographie

Compte-tenu des nombreuses mobilisations sollicitées par certains bénéficiaires, il est proposé de limiter le nombre de mises à disposition annuelle à par bénéficiaire, selon les conditions suivantes :

- La Mairie de Lans en Vercors : sans limitation
- La Communauté de Communes du Massif du Vercors : 7
- Le Conseil Départemental de l'Isère : 2
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles : 1
- La Préfecture de l'Isère : 1
- Le Centre National de la Cinématographie : 1

En fonction de projets spécifiques, des mises à disposition supplémentaires pourront être accordées par le Conseil d'Administration ou son Président.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve les conditions de mise à disposition présentés ci-dessus.

DEL 18-2018 OBJET : CONVENTIONS TRIPARTITES RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE LANS EN VERCORS, LA REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF ET LES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de sa politique associative, la mairie de Lans en Vercors met à disposition des associations du territoire des espaces de pratiques sportives, artistiques et culturelles. Certains de ces espaces de pratiques étant situés au sein du centre culturel et sportif Le Cairn, il convient donc de définir les conditions d'utilisation conjointement entre la mairie de Lans en Vercors, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et les associations, par le biais de conventions.

Le Président propose au Conseil d'Administration les modèles de conventions présentés en annexes 7 et 8.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Approuve les modèles de convention tripartite relative à la mise à disposition de locaux entre la commune de Lans en Vercors, la régie personnalisée centre culturel et sportif et les associations présentée en annexes 7 et 8 ;
- Autorise Madame la Vice-Présidente à signer les conventions répondant à ce modèle et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 19-2018 OBJET : CONVENTION DE REPARTITION POSTE GRAPHISTE

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif a été constituée par la Commune de Lans en Vercors pour assurer l'exercice d'activités relevant à titre principal de l'exploitation d'un service public administratif, à savoir :

- La gestion de l'équipement Centre Culturel et Sportif,
- L'accueil des différents publics qui fréquentent l'équipement,
- La mise en œuvre de la politique culturelle, sportive et associative définie par le conseil d'administration,
- La commercialisation des espaces disponibles.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

La Régie Personnalisée, établissement public, occupe les locaux du Centre Culturel et Sportif pour assurer la mission de service public qui lui incombe statutairement.

Afin de répondre à ses besoins la Régie Personnalisée a procédé à la création d'un poste de chargé(e) de création graphique à temps complet. L'exercice des missions de création graphique auprès de la Régie Personnalisée ne représentant pas une quotité de travail de 100 %, la Commune bénéficie du soutien de ce personnel pour ses Services Généraux et pour la Régie des Remontées Mécaniques.

Dans ces conditions, il est nécessaire de conclure une convention relative à la répartition des charges afférentes à cet emploi entre les différents bénéficiaires, présentée en annexe 9 du présent procès verbal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Approuve le modèle de convention relative à la répartition du poste de graphiste présentée en annexe 9.
- Autorise Madame la Vice-Présidente à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

La secrétaire de séance,
Catherine GIRAUD-REPELLIN



**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 1 - DELIBERATION 10-2018

**EVALUATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT 2017-2018
PISTES D'EVOLUTIONS POUR LE PROJET 2018-2019**

GESTION DE L'EQUIPEMENT	OBJECTIFS POUR LE CAIRN	ACTIONS	TEMPORALITE	EVALUATION	EVALUATION MAI 2018	EVOLUTIONS PROPOSEES
1. Administration de la RPCCS						
La collectivité	Asseoir le fonctionnement de la structure, dans le respect de la réglementation	Minimum 4 CA par an	Tout le temps	Nombre de CA réalisés Mobilisation des administrateurs	8 CA en 2016, 7 en 2017 (diminution progressive liée à la stabilisation du fonctionnement et de l'activité) Moyenne de 10 administrateurs présents + 13 votants 2 démissions en 2017 1 démission en 2018	
					1 intermittent fidélisé ++, sur mission régie générale et préparation accueil spectacles : Antoni Paligot Plusieurs intermittents fidélisés en capacité d'intervenir facilement sur la salle Graphiste recruté en interne : Léa Payen Titularisation agent entretien : Théo Velasquez Souhait du CA de pérenniser le poste de médiation culturelle et l'agent en place : Camille Stice → Evolution des missions, en lien avec son passage à temps plein en mars 2018 Mise en place efficiente du contrat de remplaçant polyvalent pour l'entretien, mutualisé avec la mairie Agrément service civique obtenu 1 volontaire en service civique recruté Mise en place de réunions d'équipe hebdomadaires + points individuels avec la direction Mise en place de formation SSIAP1 pour Théo Velasquez → Transfert de la fonction de sécurité incendie sur les spectacles le nécessitant + contrôles réguliers des moyens de lutte contre l'incendie et la panique Formation CACES nacelle organisée pour Antoni Paligot et Théo Velasquez Création du guide bénévole jeunes bobines	ACTIONS : Poursuite de la fidélisation d'intermittents Animation dynamique et prospective de l'équipe Accompagnement des agents dans leurs missions Suivi et répartition des missions du poste de graphiste, mutualisé avec la Commune de Lans en Vercors et la Régie des Remontées Mécaniques Intégration réussie des différents volontaires en service civique Mise en place plan de formation pour les agents Fidélisation d'une équipe de bénévoles TEMPORALITE : Tout le temps
Ressources humaines	Bénéficier d'une équipe polyvalente et efficace Développer un réseau bénévole pour soutenir l'accueil des spectacles et des manifestations	Poursuite de la fidélisation d'intermittents Evaluation et le cas échéant pérennisation du poste de médiateur culturel Pérennisation poste de graphiste, dont apport à la collectivité est indéniable et économique par rapport à des prestations extérieures Mise en place plan de formation pour les agents Fidélisation d'un groupe de bénévoles	fin d'année 2017	Pérennisation des postes et des personnes Plan de formation + suivi de formations pertinentes et complémentaires Mobilisation bénévole sur les spectacles et événements	Bénévoles : mobilisation de plus en plus facilitée + démarche de fidélisation en cours via la mise en œuvre de temps conviviaux et d'échanges Rédaction en cours d'une charte des bénévoles Pas de plan de formation complet, mais une démarche de formation engagée pour chacun des agents en poste, dans une réflexion de complémentarité Plan de formation structuré : non amorcé	

Communication interne					Mise en place de réunions d'équipe hebdomadaires + points individuels avec la direction Notices / Procédures rédigées : réponses téléphoniques, traitement du courrier, affichage au sein du Cairn ...	OBJECTIFS : Faciliter la circulation de l'information Garantir une homogénéité des réponses aux sollicitations ACTIONS : Réunion d'équipe hebdomadaire Rédaction de notices / procédures TEMPORALITE : Tout le temps
Diversification des sources de financements	Permettre le développement de la structure	Demander Leader (résidences artistiques?) Demander Fiacre médiation, région AURA Demander aide à la diffusion CD38 Demandes spécifiques Jeunes Bobines	Fin 2017, pr année 2018	Obtention de subventions	Jeunes Bobines : obtention subventions CD38 + Leader sur 3 ans Cairn : Aide à la diffusion par CD38 en bonne voie via Paysage, paysages Rdv organisé avec la nouvelle référente culture du territoire, avec des réflexions à mener conjointement → L'accueil de la manifestation Paysage-Paysages a permis de faire identifier le Cairn de manière forte, au sein des services du CD38 Leader : non déblocage des fonds malgré accord des subventions Région AURA : contexte difficile pour le Cairn et pour JB	ACTIONS : Demande d'aide à la diffusion auprès du CD38 Demandes de soutien financier auprès du CD 38 via les aides territoriales Demandes à envisager auprès de la région AURA Demandes spécifiques Jeunes Bobines TEMPORALITE : Années 2018 et 2019
Communication institutionnelle	Bénéficier d'outils permettant de faire connaître la structure et ses actions	Rédaction rapport activités 2017	2018	Production d'un rapport d'activité	Rapport d'activité validé par le CA du 3 avril 2018	ACTIONS : Rédaction annuelle d'un rapport d'activités Diffusion du rapport d'activités annuel TEMPORALITE : Tout le temps
Relations avec la mairie	Garantir l'adéquation entre les actions du Cairn et la Commune	Participation réunion maire-adjoints-services Participation commission VAT en fonction des thématiques abordées Réunions de travail hebdomadaires et travail conjoint sur la coordination d'événements avec Nathalie Jubault Echanges réguliers avec le DGS	Tout le temps	Nombre de réunions suivies Projets développés par l'intermédiaire de ces réunions	Travail étroit avec Nathalie Jubault sur la politique associative et culturelle Plusieurs gros projets annuels co-pilotés avec NJ : Semaine Comédie Musicale, Théâtrales Développement de nouveaux projets : Fête de la Science La création du poste de médiation culturelle a permis de densifier le lien avec les écoles de Lans Efficacité du travail avec les services techniques + formation interne de TV, permettant d'intervenir rapidement et d'éviter de laisser se développer des dégradations	ACTIONS : Participation réunion maire-adjoints-services Participation commission VAT en fonction des thématiques abordées Participation à la commission fiches manifestations Réunions de travail hebdomadaires et travail conjoint sur la coordination d'événements avec Nathalie Jubault Echanges réguliers avec le DGS Echanges réguliers avec le DST
2. Gestion du bâtiment						
Procédures en cours	Finaliser les problèmes non contenus dans la procédure judiciaire Suivre l'avancée du dossier de contentieux	Dernières GPA à finaliser En attente nomination expert, puis suivi procédure	Avant fin 2017	Finalisation des interventions Suivi de la procédure	Procédure judiciaire chronophage ++ et pourra difficilement être suivie par remplaçant MG	ACTIONS : Suivi de la procédure judiciaire Soutien au DGS

Optimisation équipement (reprise espaces verts, salle spectacle)	Améliorer conditions d'accueil du public et des artistes Limitier les couts de location de matériel qui pèsent sur le budget de fonctionnement	Travail avec services techniques commune pour espaces verts Achat nouveau système diffusion + scène + tapis de danse	Avant fin 2017	Espaces verts remis en état pour GFF + travail en cours de re-végétalisation avec des essences adaptées au climat hivernal et à l'exposition plein nord. Achats matériel scénique réalisés Budget location matériel passé de 23 % à 13 % sur la saison culturelle 2016-2017 du cout de la saison culturelle 2017-2018 Nouvelle installation de la régie sons pour 2 micros : 10-15 minutes de travail, contre 30-45 minutes auparavant	OBJECTIFS : Améliorer les conditions d'accueil du public et des artistes Faciliter + augmenter l'effcience du travail des techniciens lors des accueils de spectacles Faciliter + limiter le temps de travail du personnel du Cairn sur les accueils de séminaires et les régies simples ACTIONS : Maintenance et optimisation régulière de la salle de spectacles, hors investissements Maintenance des espaces verts par les services techniques TEMPORALITE : Tout le temps
Signalétique	Faciliter l'identification de l'équipement	Mise en place signalétique sur le batiment Mise en place signalétique dans le village	2017-2018	Signalétique au sein du village par CCMV en cours Sur batiment : à faire Non indication des parkings : enjeu de faciliter l'accès du public + sécurisation des stationnements	ACTIONS : Mise en place signalétique sur le bâtiment Mise en place signalétique dans le village : directionnelle pour indiquer le bâtiment, des parkings pour faciliter le stationnement, de la signalétique piétonne entre les parkings et le bâtiment TEMPORALITE : 2018-2019

L'ACCUEIL DES DIFFERENTS PUBLICS QUI FREQUENTENT L'ETABLISSEMENT	OBJECTIFS POUR LE CAIRN	ACTIONS	TEMPORALITE	EVALUATION	EVALUATION MAI 2018	EVOLUTIONS PROPOSEES
1. Sécurité des usagers						
Bâtiment et réglementation ERP	Veiller au respect de la réglementation, des contrôles et des maintenances Préparer la commission de sécurité prévue en 2018	Contrôles réguliers des installations de sécurité et de secours Tenue à jour du registre de sécurité Suivi des contrats de maintenance et de contrôle des installations Mise en œuvre dossier de sécurité incendie	Tout le temps	Conformité des installations Suivi du registre de sécurité Création du dossier SSI	Commission de sécurité du 22 mars avec avis favorable et félicitations du SDIS 38 Tous contrats de maintenance nécessaires en cours	OBJECTIFS : Garantir la sécurité des personnels et du public Veiller au respect de la réglementation des contrôles périodiques et des maintenances ACTIONS : Contrôles réguliers des installations de sécurité et de secours Tenue à jour du registre de sécurité Suivi des contrats de maintenance et de contrôle des installations Mise en œuvre dossier de sécurité incendie + registre accessibilité Préparation d'un dossier modificatif auprès de la commission de sécurité pour revoir les capacités des différentes salles et augmenter la jauge de la salle de spectacle
					Dossier SSI non réalisé Registre accessibilité non réalisé	ACTIONS : Temps de formation dédiées aux associations utilisatrices Travail avec les organisateurs en amont des manifestations pour permettre la mise en œuvre du projet tout en respectant la réglementation Formations systématiques des organisateurs de manifestations aux consignes de sécurité Rédaction de notices complémentaires, à usage interne + externe Réalisation de plans simplifiés du bâtiment pour faciliter la préparation des installations sécurisées de mobilier
	Respect de la réglementation et des consignes de sécurité	Garantir l'application des consignes de sécurité lors de toutes les utilisations Garantir le respect de la réglementation lors des manifestations	Tout le temps	Participation aux formations Respect des consignes Retours des utilisateurs	Formations organisées Suivi des consignes par les utilisateurs	
2. Associations utilisatrices						
Utilisation des salles	Mettre en œuvre un planning d'utilisation des salles permettant l'exercice des différentes activités Assurer l'entretien des différentes salles, en fonction de leur utilisation	Travail conjoint avec Nathalie Jubault pour garantir une réflexion commune à l'échelle de la Commune Gestion du planning de l'agent d'entretien	Tout le temps	Retours des associations utilisatrices	Gestion des plannings efficace Un taux d'occupation du bâtiment en augmentation continue depuis son ouverture (plus de créneaux disponibles dans le dojo par exemple hors temps scolaires)	
Visibilité	Favoriser la visibilité des associations utilisatrices de l'équipement	Vitrine extérieure + présentoir à flyers Vitrines à l'attention des adhérents au premier étage Futur site internet Cairn	Tout le temps	Utilisation par les associations Fournitures des supports et informations par les associations	Début d'utilisation de la vitrine extérieure, mais pas par toutes les assos + des vitrines internes non utilisées Rédaction d'une notice de présentation des affichages possibles au sein du Cairn et à diffuser à tous les utilisateurs Présentoir à flyers surchargé et donc non efficient + banque de billetterie avec beaucoup de documents volants Site internet non amorcé	ACTIONS : Sensibilisation des associations au fait d'utiliser leurs vitrines internes, pour permettre aux agents du Cairn de rediriger le public vers des informations de chaque association Reflexion sur d'autres espaces de présentoirs à flyers : zone devant l'ascenseur au premier étage ?

3. Un lieu accueillant					
Entretien du bâtiment	Maintenir un équipement propre et en bon état	Définition de l'organisation du nettoyage et réalisation de celui-ci Veille quant aux réparations nécessaires	Tout le temps	Retours des utilisateurs Taux de dégradations	Entretien régulier du bâtiment et propriété soulignées par les utilisateurs et usagers Peu de dégradations constatées depuis plusieurs mois Outil de travail mis en place avec les ST pour organiser les interventions nécessaires Des retours moins positifs des associations utilisatrices du lundi (nettoyage du mardi au samedi) ACTIONS : Observation des usages pour identifier les nouveaux besoins éventuels Mise en place d'une permanence billetterie dans le hall 1 fois par mois : diffusion information, favoriser l'échange avec le public, donner de la visibilité aux actions du Cairn Mise en œuvre d'un espace d'attente : espace au 1^{er} étage devant le miroir à la sortie de l'ascenseur, avec installation d'une ou deux banquettes + un présentoir à flyer (par exemple dédié aux activités culturelles non locales, ou aux documents du Clap sur certains films et privilégier le présentoir du RDC pour le local) TEMPORALITE : 2018-2019
Qualité de l'accueil	Rendre le lieu chaleureux pour favoriser son appropriation et son respect	Etude des usages pour identifier besoins Réflexion sur espaces d'attente confortables à mener Achat de plantes Décoration des espaces	2017-2018	Retours des utilisateurs Taux de dégradations	Plantes achetées et mises en place Espaces d'affichage mis en place (à différencier d'espaces d'exposition qui ont une vocation artistique-culturelle et non décorative) Besoin clairement identifié de pouvoir s'asseoir lorsqu'on attend : enfant attendant un cours, parents en attente de récupérer leur enfant, public qui ne peut rester debout en attendant l'ouverture de la salle de spectacle
4. Accueil des personnes en situation de handicap					
Bâtiment optimisé	Veiller au respect de la réglementation et des conditions d'accueil	Vigilance pour les emplacements PMR + réactivité Vigilance quant aux équipements liés à l'accessibilité (ascenseur, emplacements PMR, etc.)	Tout le temps	Retour des utilisateurs Respect par tous	Registre accessibilité non réalisé (nouvelle obligation réglementaire pour les ERP) Toilettes PMR hommes non réparé Reflexion à mener sur l'accueil des personnes en fauteuil sur les spectacles
Nouvelles actions	Développer des actions permettant l'accès aux propositions du Cairn à tous les publics	Projet à destination des malentendants au sein des Théâtrales	2017-2018	Mise en place des projets	Mise en place audiodescription sur un spectacle des Théâtrales TEMPORALITE : 2018-2019

LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	OBJECTIFS POUR LE CAIRN	ACTIONS	TEMPORALITE	EVALUATION	EVALUATION MAI 2018	EVOLUTIONS PROPOSEES
1. Mener un travail de concertation à l'échelle communale et intercommunale	Renforcer la complémentarité des offres sur le canton Travailler à la diversification de l'offre en lien avec les socioprofessionnels et les partenaires intercommunaux, de façon concertée et complémentaire Valoriser les compétences et personnes ressources sur le territoire					
Comité technique culture	Mutualiser des compétences Développer une action cohérente, au service des projets portés par la commune	Réunions du comité technique culture Travail collectif sur la programmation, à l'échelle de la commune	2017-2018	Nombre de réunions suivies Projets travaillés par le cotech	Outil moins utilisé en 2017 qu'en 2016 Nécessité d'avoir des temps de travail commun pour maintenir une réflexion concertée, la construction de certains projets	INTITULE : Réunions techniques OTI – Mairie – RPCCS OBJECTIFS : Idem ACTIONS : Réunions régulières des 3 entités Travail collectif sur la programmation, à l'échelle de la commune Travail collectif sur certains projets (Théâtrales, Fête de la Science, Semaine Comédie Musicale, etc.) TEMPORALITE : Tout le temps
Réunions politiques et techniques OTI – Mairie – RRM – RPCCS					Des écueils dans la communication en 2017, volonté de favoriser le travail collectif au service de la destination et de la Commune	OBJECTIFS : Améliorer la communication entre les différentes structures Développer une réflexion commune et partagée ACTIONS : Réunions régulières avec techniciens et élus TEMPORALITE : 2018-2019
Commission événements CCMV	Bénéficier d'une meilleure visibilité sur les actions conduites à l'échelle de la CCMV	Participation de Nathalie Jubault aux réunions + retour au sein des cotech	2017-2018	Développement d'une réflexion collective	Peu probant à ce jour Place difficile à faire valoir pour les acteurs culturels	ACTIONS : Participation de Nathalie Jubault aux réunions Retour lors des réunions de travail avec l'OTI et la RPCCS
Travail sur la préfiguration OTI	Participer à la réflexion collective et défendre les mutualisations nécessaires à la poursuite des actions développées	Participation aux réunions de travail Travail technique conjoint avec Nathalie Jubault et Ludovic Moulin d'accompagnement des élus	2017	Mise en place OTI Poursuite des partenariats et mutualisations	Cairn non membre du CA de l'OTI Des difficultés de communication en 2017 liées aux évolutions importantes au sein du Cairn (nouvelles arrivées, reprise Jeunes Bobines) et absence de direction + incertitudes liées à l'OTI	-> Cf. réunions techniques OTI-Mairie-RPCCS + réunions politiques et techniques OTI-Mairie-RRM-RPCCS → N'a plus lieu d'être dans projet 2018-2019 car OTI en place.

2. Construire une programmation culturelle	Favoriser le spectacle vivant Veiller à l'éclectisme culturel Rencontrer directement les œuvres et les acteurs de la culture Faire en sorte que chacun s'épanouisse et se réalise grâce à l'offre culturelle de la commune de Lans en Vercors Mettre en réseaux les institutions, les partenaires de la commune et du canton, les citoyens, à travers des projets autour de l'enfance et de la jeunesse Développer des synergies entre les diverses offres culturelles du canton Travailler à la diversification de l'offre en lien avec les socioprofessionnels et les partenaires intercommunaux, de façon concertée et complémentaire				
Diversité de l'offre	Diversifier les propositions artistiques pour toucher un large public Ne pas se restreindre et permettre de rester ouverts à des propositions diverses	Propositions variées et réparties sur l'année Propositions concertées sur la commune Intérêt pour les formes originales	2017-2018 Nombre de spectacle par genre artistique Répartition des propositions sur l'année	35 représentations sur la saison 2017-2018, pour 25 spectacles différents Genres artistiques : théâtre, ciné-concert, bd-concert, musiques actuelles, musique classique, pratiques amateurs jeunes, danse, théâtre musical, comédie musicale, spectacles jeunes public, conte, magie 1 proposition artistique par mois au minimum 65 % de remplissage moyen à ce jour sur saison 2017-2018 (54 % sur saison 2016-2017) Intérêt d'accueillir une tête d'affiche nationale par an : répond aux attentes du territoire (50 % des billets vendus à des habitants du plateau) + amène de la fréquentation touristique (12 % des billets vendus à des habitants hors Isère) + valorise le territoire aux yeux des habitants Qualité des spectacles soulignée par les spectateurs Des liens faits entre plusieurs spectacles et les semaines thématiques proposées par l'OT Pas de spectacle au Cairn en double d'un autre événement important sur la commune Vigilance à avoir sur la part des spectacles Jeune Public au sein de la programmation (7 sur 25 spectacles sur la saison 2017-2018) Vigilance à avoir sur la communication pour ne pas laisser penser que la programmation du Cairn ne cible que les enfants	ACTIONS : Propositions variées et réparties sur l'année Propositions concertées sur la commune Intérêt pour les formes originales Accueil de formes non encore accueillies au sein de la programmation Réflexion sur thématiques susceptibles d'attirer du public local non amateur de spectacle vivant Maintien d'une tête d'affiche nationale dans la programmation annuelle Vigilance sur l'équilibre entre les différentes propositions TEMPORALITE : Tout le temps
Favoriser la création professionnelle	Amener sur le territoire de nouvelles propositions artistiques Tirer profit de l'équipement pour accueillir des formes atypiques Valoriser la plus value apportée par le Cairn sur le territoire	Programmation principalement professionnelle et reconnue (compagnies, groupes professionnels et école de formation artistique) Formes spécifiques : concerts en fosse, BD/Ciné-concerts	2017-2018 Nombre de spectacles professionnels Identification qualitative de la programmation	24 propositions professionnelles sur les 25 spectacles présentés Une programmation de qualité identifiée par les spectateurs Fidélisation de spectateurs Identification par le CD38 du Cairn comme un lieu de diffusion	TEMPORALITE : 2018-2019
Soutenir la pratique amateur	Travailler en partenariat avec des structures clés des pratiques amateurs, comme la MPT Permettre la valorisation des pratiques associatives du Cairn	Accueil de propositions amateurs, limitées dans l'année pour conserver une dominante professionnelle à la programmation Accueil des spectacles de Danse en Vercors et de l'EMI4M	2017-2018 Nombre de propositions accueillies	Accueil de 4 propositions de l'EMI4M + 2 propositions de Danse en Vercors Accueil du spectacle final de la tournée des stages 10-15, dans une optique de valorisation des jeunes par des conditions d'accueil professionnelles	INTITULE : Soutenir la pratique amateur des jeunes TEMPORALITE : 2018-2019

<i>Structuration de la programmation</i>	Veiller aux spécificités des différentes périodes, notamment touristiques Proposer une offre culturelle toute l'année Articuler des éléments de la programmation en appui des événements majeurs	Concertation avec l'office de tourisme et intégration en été à certaines semaines thématiques Augmentation de la programmation pendant les vacances d'hiver et d'été Rythme de la programmation Ritualisation de jours et d'horaires	Mise en œuvre de cycles de programmation Lien avec des événements ou des semaines thématiques	2017-2018	Programme régulière et structurée, avec à minima une proposition par mois Intégration de plusieurs spectacles aux semaines thématiques de l'office de tourisme Des spectacles ou des expositions en lien avec des festivals ou d'autres manifestations Augmentation des spectacles pendant les vacances d'hiver pour répondre à la présence touristique Partenariats avec des festivals reconnus sur le territoire	ACTIONS : Concertation avec l'office de tourisme et intégration à certaines semaines thématiques Développement de la programmation sur certaines périodes : vacances hiver par exemple Rythme de la programmation Ritualisation de jours et d'horaires Ciblage de la programmation estivale sur des formes avec un public spécifique et non proposées par les OT ou les commerces (magie, stages 10-15, partenariat Musiques en Vercors) TEMPORALITE : 2018-2019
<i>Jeune Public</i>	Mettre en œuvre des propositions à destination des jeunes publics	Propositions culturelles à destination des scolaires, des familles, de publics spécifiques	Nombre de propositions jeune public Participation du public	2017-2018	7 propositions accessibles au Jeune Public sur 25 pour saison 2017-2018 Remplissage moyen représentations scolaires : 85 % Remplissage moyen représentations hors scolaires : 80 % Propositions accessibles au Jeune Public, mais vigilance à conserver des formes familiales permettant un partage et pas seulement un accompagnement	TEMPORALITE : 2018-2019
<i>Partenariats autour d'événements</i>	S'associer à des projets culturels forts, pour favoriser le rayonnement du Cairn et son implantation sur le territoire Mutualiser des outils de communication	Partenariat avec le festival d'humour et de création de Villard de Lans Partenariat avec le festival « Le tympan dans l'oeil » Partenariat avec le Vercors Music Festival	Renouvellement des partenariats Apport de public supplémentaire par le biais du partenariat	2017-2018	Partenariats pérennisés avec le festival d'humour et de création, le festival du Tympan dans l'Oeil, le Vercors Music Festival Des nouveaux publics identifiés sur ces programmations en partenariat	TEMPORALITE : 2018-2019

Partenariats institutionnels	Faire du lien avec les structures culturelles locales S'associer à des structures majeures, pour favoriser le rayonnement du Cairn et son implantation sur le territoire Bénéficier de propositions artistiques supérieures Mutualiser des coûts	Présentation de saison collective (Anecdote, MPT4M, Fil d'Engins, ...) Partenariat avec la MC2 dans le cadre des tournées décentralisées Association aux projets portés par le département de l'Isère (résidence Ad Libitum, Paysages Paysages saison 2) Reflexion à mener avec d'autres salles de spectacle sur de l'achat mutualisé de spectacles Participation aux réseaux : Zone Libre, le Maillon, GR 38 Partenariats à construire autour Pass'Région (ex carte M'RA) et chèque jeunes Isère	2017-2018	Renouvellement partenariat MC2 Identification de la structure par le CD38 Mutualisation de spectacles avec autres salles Participations effectives aux réseaux et apports	Cairn bien identifié par les services du CD38 grâce au partenariat sur Paysage>Paysages + soutien à la résidence de territoire avec Ad Libitum Demande d'adhésion au réseau le Maillon Intérêt du projet du Cairn souligné par le Maillon et le réseau Vive les Vacances Contractualisation avec le CD38 pour le chèque culture découverte et avec la région AURA pour le Pass Région en cours Pas de spectacle MC2 en 2017-2018 car dates du spectacle envisagé non compatibles + souhait de laisser l'opportunité aux autres structures du territoire d'accueillir des projets + réduction des propositions MC2 Projet d'accueil d'une nouvelle création de Jean-Claude Galotta sur la saison 2018-2019, à l'initiative de la MC2 (révélateur de l'identification du Cairn pour des spectacles ambitieux) Pas de présentation de saison collective : souhait des élus du Cairn pour 2017 + question de la persistance d'une volonté locale ? Pas d'achats de spectacles mutualisés avec d'autres salles mais des partenariats en cours de réflexion / amorçage, notamment grâce au Maillon Essoufflement du projet Zone Libre Non intégration au réseau Vive les Vacances, uniquement pour des raisons géographiques Adhésion à GR38 à prévoir	TEMPORALITE : 2018-2019
Expositions	Mettre en place une politique d'exposition, en articulation avec la programmation culturelle Tirer profit des espaces dédiés aux expositions	Expositions liées au festival d'humour et de création Expositions à systématiser en lien avec les gros projets Développement d'expositions « autonomes »	2018	Nombre expositions mises en places	5 expositions accueillies sur la saison 2017-2018 Accueil de deux exposition à caractère artistique, précédemment présentée en musées Vigilance à ne pas basculer dans le décoratif ou le remplissage mais à garder soit un caractère artistique propre, soit un lien avec un événement accueilli au Cairn ou sur la commune	TEMPORALITE : 2018-2019
Ressenti du public	Evaluer la réception des spectacles pour améliorer la programmation	Présence dans le hall à l'issue des représentations Echanges avec le public à l'issue des représentations Mise en place d'un livre d'or	2017-2018	Retours écrits et oraux des publics	Retours très positifs du public à l'issue des représentations Des demandes pour systématiser les rencontres avec les artistes à l'issue des représentations Livre d'or non mis en place	TEMPORALITE : 2018-2019

Construction saison suivante à N-1	Fidéliser le public Améliorer le remplissage des spectacles Diminuer les coûts	Construction anticipée de la saison Mise en œuvre politique Edition d'une seule plaquette annuelle	Septembre 2018	Mise en place abonnements Amélioration remplissage Diminution coûts d'impression	Pas réalisable en 2018, à projeter pour rentrée 2019 Réfléchir à la pertinence d'une seule plaquette annuelle, la périodicité actuelle permet d'ajouter de nouveaux événements et de construire avec certains partenaires Déjà une diminution des coûts d'impression avec le nouveau format de la plaquette	TEMPORALITE : Septembre 2019
3. Développer des projets de médiation culturelle						
Mettre en réseaux les institutions, les partenaires de la commune et du canton, les citoyens, à travers des projets autour de l'enfance et de la jeunesse Fédérer les actions culturelles avec les écoles, l'accueil de loisirs et les jeunes Rencontrer directement les œuvres et les acteurs de la culture Faire en sorte que chacun s'épanouisse et se réalise grâce à l'offre culturelle de la commune de Lans en Vercors						
- en direction des jeunes publics						
Etablissements scolaires	Devenir un acteur identifié de l'éducation artistique et culturelle Permettre aux élèves du territoire de se confronter facilement à des productions artistiques variées Développer des démarches pédagogiques autour des spectacles	Rencontre et échanges avec les équipes enseignantes du territoire autour des propositions culturelles dédiées Travail conjoint avec le service enfance-jeunesse de la mairie Accompagnement des équipes éducatives en amont et/ou en aval des projets culturels Interventions en milieu scolaire Soutien au développement de projets culturels scolaires Accueil des classes lors des spectacles Organisation de rencontres artistes/élèves	2017	Nombre de supports pédagogiques produits Nombre d'accompagnements développés Augmentation du nombre d'élèves touchés Diversification des élèves touchés	Toutes les écoles ont été sollicitées pour une rencontre en fin d'année scolaire 2017-2018, 6 rencontres avec des retours très positifs des enseignants Cité scolaire rencontrée 4 projets dédiés aux scolaires sur la saison 2017-2018 Rédaction de 3 dossiers pédagogiques à destination scolaire Identification de la médiatrice culturelle par toutes les équipes enseignantes, y compris cité scolaire Projet Ad Libitum coordonné par le Cairn pour l'école maternelle de Lans Remplissage moyen des représentations scolaires à 85 % Accueil de nouvelles classes, voire écoles, sur des représentations scolaires Environ 50 % des classes venant voir un spectacle sollicitent une médiation culturelle Des médiations partagées ont été mises en place avec la médiathèque intercommunale, autour du spectacle Peter Pan La qualité des spectacles, des dossiers pédagogiques et des médiations culturelles est soulignée par tous les enseignants	TEMPORALITE : Tout le temps

Accueils collectifs de mineurs	Permettre à des enfants de se confronter à des productions artistiques, en dehors du cadre scolaire Soutenir les équipes d'animation dans la mise en œuvre de démarches d'accompagnement culturel	Rencontre et échanges avec les équipes d'animation du territoire autour des propositions culturelles dédiées Travail conjoint avec le service enfance-jeunesse de la mairie Accompagnement, voire formation, des équipes aux démarches d'accompagnement culturel et aux projets artistiques et culturels Accueil des groupes lors des spectacles	2017	Nombre de supports pédagogiques produits Nombre d'accompagnements développés Nombre de projets développés par les équipes d'animation Participation d'enfants d'ACM aux spectacles	Un spectacle accessible à la Passerelle + lien fait avec semaine thématique organisée par l'office de tourisme : retours très positifs Rédaction dossier pédagogique + rencontre de l'équipe pédagogique de la Passerelle Interventions auprès des enfants réalisées directement par les animateurs Activ Ados présents sur 1 concert + 1 autre proposition faite mais jeunes déjà venus via la cité scolaire Partenariat en développement avec Activ Ados	TEMPORALITE : 2018-2019
Structures petite enfance	Permettre aux très jeunes enfants de se confronter à des productions artistiques	Rencontre et échanges avec les structures du territoire Accompagnement des équipes éducatives en amont et/ou aval des projets culturels Accueil des groupes lors des spectacles	2018	Participation d'enfants aux propositions culturelles	Non amorcé avec les structures petite enfance	TEMPORALITE : 2019
Structures d'enseignement spécialisées	Permettre à des enfants et des jeunes de se confronter à des productions artistiques Développer des démarches pédagogiques autour des spectacles	Rencontre et échanges avec les structures du territoire Accompagnement des équipes éducatives en amont et/ou aval des projets culturels Interventions en milieu scolaire Accueil des groupes lors des spectacles Organisation de rencontres artistes/élèves	2018	Nombre de supports pédagogiques produits Nombre d'accompagnements développés Participation d'élèves à des spectacles	Un premier partenariat s'est noué avec l'IME les Violettes suite à l'exposition accueillie en mars	TEMPORALITE : 2019
Graines de cinéphiles – Jeunes Bobines	Mobiliser des jeunes autour du festival Jeunes Bobines Valoriser les jeunes au travers du festival Permettre à des jeunes de se confronter à des productions artistiques (longs et courts métrages) Développer des compétences d'analyse autour du cinéma	Coordination du projet, avant-avant- après le festival Rencontre et mobilisation des partenaires Organisation logistique des interventions artistiques Interventions auprès des jeunes mobilisés Référence pour les acteurs du projet pendant la semaine de festival	2017 et 2018	Nombre de jeunes impliqués Renouvellement du projet et des partenariats	10 jeunes touchés sur l'édition 2017 Coordination efficiente avec les structures de jeunesse partenaires Question de la pérennité du projet car objectifs des structures pas toujours cohérents Nouveau projet à construire pour l'édition 2018 ?	TEMPORALITE : 2018-2019
- en direction de tous les publics						
Rencontres artistes et publics	Faire découvrir l'univers du spectacle vivant Valoriser la création artistique Valoriser la place du spectateur	Propositions de rencontre bord plateau Echanges autour des processus de création artistique	2017 et 2018	Participation du public aux propositions de rencontre	Rencontres avec artistes pendant les Théâtrales Performance artistique Compagnie Pas de Loup + rencontre avec le public Vernissages d'exposition avec faible fréquentation mais potentiel de développement Des attentes pour davantage d'échanges, notamment par des personnes ayant assisté aux démarches avec les scolaires	TEMPORALITE : 2018-2019

4. Soutenir la création artistique	Favoriser le spectacle vivant Rencontrer directement les œuvres et les acteurs de la culture				
Accueil de résidences artistiques	Favoriser la création artistique sur le territoire Etre identifié, par les financeurs et par les pairs, comme un lieu de soutien à la création Favoriser l'émergence de projets autour de la présence d'artistes au sein du Cairn	Accueil compagnie Ad Libitum pour création spectacle « Au fond de la scène » (résidence CD38) avec réciprocité : diminution cout du spectacle Accueil compagnie Pas de Loup pour préparation performance dans cadre de Paysages Paysages, avec réciprocité : atelier pour jeunes de Danse en Vercors + performance et rencontre du public autour de leur démarche de création Accueil Ecole de Comédie Musicale de Paris pour préparation d'un nouveau spectacle, avec réciprocité : ateliers pour Danse en Vercors et EMI4M, participation des jeunes à 1ère partie spectacle gala	2017 et 2018	Pérennisation du principe de résidence Emergence de nouveaux projets	ACTIONS : Pérenniser la résidence de comédie musicale et les partenariats avec EMI4M et Danse en Vercors Soutien de la compagnie en résidence de territoire du CD38 Accueillir ponctuellement des compagnies en résidence avec des principes de réciprocité : ateliers pour des jeunes, présentation artistique, rencontre avec le public, diminution de couts de cession... Identifier une petite enveloppe budgétaire pour le soutien aux résidences, à prendre sur le budget de la programmation culturelle (alimentation et cachets de techniciens) TEMPORALITE : 2018-2019
					Actions prévues mises en place avec retours très positifs Soutien à la création nécessaire pour être identifié comme un centre culturel complet, notamment dans les réseaux professionnels, comme Le Maillon

5. Faire du Cairn un équipement ressource pour le territoire	Instaurer le Cairn comme un outil majeur au cœur du tissu associatif Mettre en réseaux les institutions, les partenaires de la commune et du canton, les citoyens, à travers des projets autour de l'enfance et de la jeunesse, entre autres Favoriser les échanges intergénérationnels et sociaux : créer du lien et des échanges grâce à des projets culturels divers à destination de tous les publics Provoquer des synergies : créer des espaces, temps forts, actions pour mettre en oeuvre des projets collectifs Permettre aux citoyens de se rencontrer, de créer des passerelles et de mutualiser leurs compétences Faire de la culture locale un outil de développement économique et touristique				
Reprise du festival Jeunes bobines	Permettre la pérennisation d'un événement culturel et touristique majeur pour la commune Favoriser le rayonnement du Cairn S'affirmer comme une structure culturelle majeure du territoire	Reprise du festival Organisation de l'événement dans toutes ses dimensions	2017-2018	Retours des spectateurs Fréquentation Renouvellement des partenariats	ACTIONS : Direction et coordination du festival Jeunes Bobines Développement et pérennisation du festival TEMPORALITE : 2018-2019
Développement de nouveaux projets	Favoriser l'émergence de nouveaux projets Soutenir les acteurs du territoire et développer avec eux	Projet Europe et mobilité des jeunes (partenariat UIAD, MPT4M) Projet autour de l'emploi (MPT4M, Mission Locale) Championnats de France de sport adapté	2018	Fréquentation des événements Pérennisation de partenariats Emergence de nouveaux projets	ACTIONS : Co-construction de nouveaux projets, permis par la structure (Fête de la Science en 2018 par exemple) TEMPORALITE : 2018-2019
Accueil d'événements d'envergure					OBJECTIFS : Se positionner comme équipement ressource du territoire Soutenir la promotion de Lans en Vercors et du territoire par l'accueil de manifestations majeures ACTIONS : Organisation de l'accueil de grosses manifestations Optimisation de la salle pour les accueils simples et réseau structuré pour permettre des accueils ambitieux Vigilance à avoir sur la charge de travail (équipe Cairn + ST) EVALUATION : Qualité de l'organisation des événements accueillis TEMPORALITE : 2018-2019

6. Développer le lien avec la vie locale						
Favoriser les échanges intergénérationnels et sociaux : créer du lien et des échanges grâce à des projets culturels divers à destination de tous les publics Promouvoir notre spécificité territoriale						
Délocalisation d'actions culturelles (commerces, extérieur, etc.)	Faire rayonner l'image du Cairn Toucher des publics nouveaux	Spectacles hors les murs des Théâtrales (place du village, camp de base, col de l'arc...) Performance de la compagnie Pas de Loup devant le Cairn puis échanges à la médiathèque Nouveaux projets à développer	2017 et 2018	Fréquentation des événements Développement d'un nouveau public	Coups de théâtre et petites formes délocalisées pendant les Théâtrales (commerces, place du village, MTR) Ouverture des Théâtrales dans le hall du Cairn Performance compagnie Pas de Loup → Public présent sur les différentes propositions	ACTIONS : Spectacles hors les murs des Théâtrales (place du village, commerces, MTR) Rendus de résidences hors de la salle de spectacle Nouveaux projets à développer TEMPORALITE : 2018-2019
Campagne de diffusion ciblée vers les commerces	Faire rayonner l'image du Cairn Faire des commerçants des ambassadeurs du Cairn Améliorer le remplissage des spectacles et les recettes	Diffusion des programmes et affiches, avec un échange avec les commerçants Invitation des commerçants à la présentation de saison du Cairn	2017 et 2018	Appropriation par les commerçants des supports de communication	Communication du Cairn davantage présente depuis l'arrivée de la médiatrice culturelle, dont l'une des missions est la diffusion Partenariats lors des Théâtrales renforcent l'appropriation Pas de commerçants présents à la présentation de saison	TEMPORALITE : 2018-2019
Favoriser les commerces locaux	Privilégier les commerçants du village et du plateau Renforcer le rôle économique du Cairn	Partenariats avec restaurateurs locaux pour accueil artistes et buffets événements Courses alimentaires sur le plateau Impressions affiches et plaquettes chez des imprimeurs locaux	Tout le temps	Pérennisation des partenariats Accords financiers Montant des retombées économiques locales	Toutes courses alimentaires faites sur le plateau avec des comptes ouverts chez les commerçants de Lans et les supermarchés du plateau Impressions via Numéricopie + Graph Vercors	
Petite enfance	Aller au-delà de l'accueil de la fête petite enfance Soutenir cette dynamique forte du territoire	Rencontre du service enfance-jeunesse-vie locale et développement d'un partenariat Développement de nouveaux projets autour de la petite enfance	2018	Mise en œuvre de nouveaux projets	Non amorcé	TEMPORALITE : 2019

7. Communication						
Faire de la culture locale un outil de développement économique et touristiqueFaire en sorte que chacun s'épanouisse et se réalise grâce à l'offre culturelle de la commune de Lans en Vercors						
Développement d'un plan de communication	Faire rayonner l'image du Cairn Améliorer le remplissage des spectacles et les recettes	Conception plans de communication (général + spécifique Jeunes Bobines + spécifique saison culturelle)	2017	Réalisation des plans de communication Amélioration remplissage	Plans de communication rédigés	ACTIONS : Mobilisation des plans de communication Evolution des plans de communication en fonction des besoins TEMPORALITE : Tout le temps
	Site internet	Définition cahier des charges Choix prestataire pour réalisation Mise en service	Début 2018	Réalisation du site internet	Cahier des charges et arborescence en cours de rédaction	TEMPORALITE : 2018-2019
Supports de communication qualitatifs	Faire rayonner l'image du Cairn Améliorer le remplissage des spectacles et les recettes	Créations d'affiches spécifiques et déclinaisons Evolution forme plaquette trimestrielle Pérennisation poste de graphiste	Tout le temps	Amélioration du remplissage des spectacles (47 % en 2016, 53 % sur premier semestre 2017)	Augmentation fréquentation entre saison 2016-2017 (54%) et 2017-2018 (65%) Evolution de la plaquette pour saison 2017-2018 Poste graphiste pérennisé	ACTIONS : Création d'affiches et de déclinaisons Maintien de la forme de la plaquette pour saison 2018-2019, puis évolution à prévoir pour saison 2019-2020 Créations d'identités visuelles complètes pour les événements construits par le Cairn
	Diffusion	Définition d'un plan de diffusion Développer la diffusion et un réseau de bénévoles spécifiques Mise en place d'une newsletter	2017	Amélioration du remplissage des spectacles (47 % en 2016, 53 % sur premier semestre 2017)	Plan de communication / diffusion réalisé Augmentation fréquentation entre saison 2016-2017 (54%) et 2017-2018 (65%) Newsletter mise en place avec taux d'ouverture à 32,36 % en mai sur 2700 personnes	ACTIONS : Evolution du plan de diffusion en fonction des besoins et opportunités Développer la diffusion et un réseau de bénévoles spécifiques Faire vivre la newsletter EVALUATION : Amélioration remplissage des spectacles Evolution des abonnés facebook Evolution du taux d'ouverture de la newsletter TEMPORALITE : Tout le temps
Billetterie	Multiplier les possibilités d'achat de billets de spectacles S'adapter aux nouveaux usages des spectateurs Mutualiser des coûts	Vente en ligne à toute heure, via le site de l'office de tourisme Intégration module vente en ligne sur futur site Cairn Vente à l'accueil de l'OT (9h-18h, du lundi au samedi, voire du lundi au dimanche en période touristique) Renseignements téléphoniques à l'OT Vente sur place les soirs de spectacles, grâce à outil commun Variété des moyens de paiement possibles Partenariats à construire autour Pass'Région (ex carte M'RA) et chèque Jeunes Isère	Tout le temps	Ration vente en ligne / vente accueil OT / Quantité renseignements fournis par accueil OT Mise en place partenariat Pass'Région et chèque Jeunes Isère	Système efficace et polyvalent, qui a pu être mobilisé pour le festival Jeunes Bobines Manipulation du logiciel par des bénévoles pendant le festival : 0 erreurs de caisse Facilité des renseignements téléphoniques au Cairn depuis augmentation de l'équipe, mais pertinent de conserver l'office de tourisme en point d'information principal + une réunion mise en place avec équipe de l'OT en amont de la sortie de chaque plaquette pour transmettre les informations nécessaires à l'information du public Partenariats en cours de construction avec Pass Région et chèque culture découverte du CD 38	ACTIONS : Vente en ligne à toute heure, via le site de l'office de tourisme Intégration module vente en ligne sur futur site Cairn Vente à l'accueil de l'OT (9h-18h, du lundi au samedi, voire du lundi au dimanche en période touristique) Renseignements téléphoniques à l'OT et au Cairn en second lieu Vente sur place les soirs de spectacles, grâce à outil commun Variété des moyens de paiement possibles Partenariats à construire autour Pass'Région (ex carte M'RA) et chèque Jeunes Isère Point billetterie mensuel au Cairn à construire -> N'a plus lieu d'être dans le projet 2018-2019 car point traité en totalité
	Anticipation du passage « nouveau centre culturel du Vercors » à ?	Reflexion à mener dans cadre plan de communication	2018	Définition d'une nouvelle appellation	Nouveau logo en cours de validation Nouvel intitulé défini : « Le centre culturel de Lans en Vercors »	

LA COMMERCIALISATION DES ESPACES DISPONIBLES	OBJECTIFS POUR LE CAIRN	ACTIONS	TEMPORALITE	EVALUATION	EVALUATION MAI 2018	EVOLUTIONS PROPOSEES
1. Accueillir des séminaires	Travailler à la diversification de l'offre en lien avec les socioprofessionnels et les partenaires intercommunaux, de façon concertée et complémentaire Créer de nouveaux produits touristiques					
Séminaires	Développer de nouvelles ressources financières Diversifier les activités Développer de nouveaux partenariats locaux	Réponse aux sollicitations Développement d'une offre spécifique, 2018 en lien avec les socioprofessionnels		Augmentation de l'accueil de séminaires	Notice accueil séminaire créé pour faciliter l'organisation interne Nouveau partenaire : Vercors Aventure On constate que le Cairn est bien adapté pour du séminaire à la journée pour 50-90 personnes, avec un temps de travail en plénière + des temps en extérieur (type teambuilding) Des demandes auxquelles on ne peut pas répondre, qui limitent notre champ d'action : - multiples salles de travail - capacité de restauration pour 150 personnes - Pas de temps de travail disponible pour faire de la recherche ++ de nouveaux clients potentiels	ACTIONS : Réponses aux sollicitations - Faire connaître l'offre disponible aux organisateurs de séminaires Création d'une communication spécifique TEMPORALITE : 2018-2019
2. Développement d'une offre locale	Travailler à la diversification de l'offre en lien avec les socioprofessionnels et les partenaires intercommunaux, de façon concertée et complémentaire Créer de nouveaux produits touristiques					
Locations	Développer de nouvelles ressources financières Diversifier les activités Veiller à conserver une image culturelle de l'équipement	Réponse aux sollicitations Pas de locations pour des projets culturels, à intégrer à la démarche de programmation Vigilance sur les projets accueillis	2017 et 2018	Augmentation des recettes de location	5933 € en 2016 / 4935 € en 2017 / prévisionnel équivalent pour 2018 De plus en plus de demandes pour la salle de réunion	TEMPORALITE : 2018-2019
3. Communication sur l'offre commerciale	Travailler à la diversification de l'offre en lien avec les socioprofessionnels et les partenaires intercommunaux, de façon concertée et complémentaire Créer de nouveaux produits touristiques					
Brochure spécifique	Développer de nouvelles ressources financières Diversifier les activités	Création brochure spécifique + diffusion Identifier partenaires relais à mobiliser	Fin 2017	Augmentation des recettes de location et d'accueil de séminaires	Non amorcé	TEMPORALITE : 2018-2019

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 2 - DELIBERATION 11-2018

**BILAN EDITION 2017 DU FESTIVAL JEUNES BOBINES
BUDGET REALISE EDITION 2017 DU FESTIVAL JEUNES BOBINES**

Festival Jeunes Bobines Bilan de l'édition 2017

Le festival du film pour enfants de Lans en Vercors « Jeunes Bobines » a fêté en 2017 sa trentième édition. Porté par différents partenaires au fil des années, il s'est affirmé comme un événement phare du plateau du Vercors.

I. ORGANISATION GENERALE

Contexte de reprise

L'année 2017 a été marquée par la reprise de l'événement par le centre culturel et sportif Le Cairn, outil de développement culturel de la Commune de Lans en Vercors. Cette structure, créée en 2015, a permis la poursuite de l'événement tout en lui apportant des gages supplémentaires de pérennité de par son statut d'établissement public, rattaché à la mairie de Lans en Vercors, son équipe salariée et ses partenaires. Le Cairn a fait le choix de continuer à s'appuyer sur les partenaires des éditions précédentes, de maintenir les nouvelles orientations, en particulier l'identité « Jeunes Bobines », et développer avec eux le travail entrepris.

Nouvelle équipe d'organisation

Trois structures principales ont assuré l'organisation du festival :

Le Cairn : direction et coordination générale de la manifestation, médiation culturelle, communication et graphisme

R-Cube : coordination artistique et logistique, programmation, promotion

Le Clap : exploitation cinéma, projectionnistes

Au-delà de ces missions principales, la synergie des acteurs a permis une mutualisation des compétences et des énergies, au bénéfice de l'événement.

Autour de l'équipe d'organisation principale, de nombreux acteurs ont apporté leur indispensable concours à la réussite de l'événement :

- La Mairie de Lans en Vercors et l'ensemble de ses services
- L'Office de Tourisme
- La Médiathèque intercommunale
- Le festival international du film de la montagne d'Autrans
- La cinémathèque de Grenoble
- La Maison pour Tous des 4 Montagnes
- La Maison de l'Aventure et Ad'Air
- Le Parc Naturel du Vercors
- L'Association de Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Vercors
- Lans en fête
- Les stages 10-15
- Piment Scène
- Gainé
- Phonations
- Lylo

Période

Depuis sa création, le festival se déroule pendant la période des vacances de Noël, dans un objectif de complément de l'activité « neige », et de diversification touristique.

L'édition 2017 du festival s'est déroulé du 28 décembre 2017 au 3 janvier 2018.

Contrairement à l'édition précédente, le choix a été fait de programmer le festival sur deux semaines touristiques distinctes, suite au bilan de la précédente édition. En effet, les différents jours fériés de la période, en particulier Noël, aurait représenté un frein à la mobilisation des bénévoles, ce qui a conduit l'équipe organisatrice à choisir ces dates.

L'édition 2017 en chiffres

7 jours de festival

47 longs métrages, 8 courts métrages

70 séances

2459 entrées cinéma, dont 2349 entrées payantes

Jury Jeune	
Prix du court-métrage en compétition par le Jury Professionnel	<i>Angelika</i> , de Léopold Legrand
Coup de cœur des blogueurs	<i>Ménina</i> , de Cristina Pinheiro
Coup de cœur du public	<i>Paddington 2</i> , de Paul King

Fréquentation des séances de cinéma

On constate une diminution de la fréquentation cinéma par rapport aux éditions précédentes :

Année	Nombre entrées	Nombre films	Nombre séances	Moyenne spectateurs / séance
2017	2459	47	70	35
2016	3854	44	65	59
2015	3074	40	56	54
2014	1678	30	41	41

Plusieurs facteurs peuvent être identifiés :

- une promotion insuffisante de l'événement, notamment avec la réception des 5000 plaquettes de communication le dernier jour du festival, dont le manque n'a pas pu être compensé par les 1000 plaquettes ré-imprimés en urgence
- les autres activités proposées avec un domaine skiable ouvert à 100 %, contrairement aux années précédentes
- la météo : de très belles journées avec une faible fréquentation cinéma et des routes très mauvaises les jours de neige
- en 2016, le pré-festival avec les scolaires et l'enchaînement direct avant Noël a certainement permis de mobiliser davantage le public
- le site web a été actualisé tardivement

III. AUTOUR DU CINEMA

Les invités

10 professionnels du cinéma ont été présents sur le festival :

- Cristina Pinero, réalisatrice du long métrage « Ménina » et présidente du jury professionnel
- Naomi Biton, jeune actrice du long métrage « Ménina »
- Juliette Klink, réalisatrice du court métrage « Les dauphines »
- Elisa Echevarria et Elise Havelange, jeunes actrices du court métrage « Les dauphines »
- Jenna Hasse, réalisatrice du court métrage « En aout »
- Clarisse Moussa, jeune actrice du court métrage « En aout »
- Stéphane Hernicot, producteur, membre du jury professionnel
- Laure Dayde, directrice de la médiathèque intercommunale, membre du jury professionnel
- Liana Ferreira, organisatrice d'un festival de cinéma au centre culturel 3Emerio à Recife au Brésil.

A l'avenir une réflexion pourra être mobilisée pour organiser davantage de temps de rencontres entre les professionnels invités et le public, pour valoriser davantage la dimension professionnelle du festival.

Les soirées spéciales

Jeux & Bobines :

Organisée en partenariat entre la Maison pour Tous des 4 Montagnes et le festival, cette soirée visait à présenter le festival aux familles adhérentes de la MPT, via des jeux et ateliers qui recoupaient les différentes thématiques du festival.

Pré-ouverture du festival :

Deux projections des « très très courts », ateliers réalisés en stop motion lors d'ateliers scolaires, ont été organisées, principalement à destination des familles. Elles ont permis de valoriser le travail des enfants et de présenter le festival aux personnes présentes.

Cérémonie d'ouverture :

Elle est l'occasion de présenter le festival et ses acteurs, de donner envie au

centaines de personnes.

L'escape game

Cette nouveauté de l'édition 2017 reposait sur la volonté de diversifier l'offre proposée aux festivaliers, pour leur donner envie de profiter davantage du festival. Construit autour de l'univers du cinéma, ce jeu pouvait être vécu en famille avec des enfants à partir de 8 ans. Il consistait à résoudre une succession d'énigmes autour du cinéma et de l'optique, permettant au final de libérer la bobine d'un film devant être présenté en compétition au festival Jeunes Bobines.

52 créneaux ont été remplis sur les 70 proposés, et les derniers jours du festival ont affiché complet.

La majorité des participants ont également achetés des billets pour des séances de cinéma et pour les autres, on peut considérer que cette activité a permis de faire découvrir le festival et fera peut-être de ces joueurs des spectateurs sur la prochaine édition.

Le hameau gourmand

Existant depuis 2016 sur le festival, ce projet permet de valoriser les producteurs locaux du Vercors. Ouvert les après-midi, les enfants peuvent bénéficier d'une crêpe en échange de leur ticket de cinéma et découvrir chaque jour un produit différent à déguster avec la crêpe.

Cette année, il a été difficile de mobiliser les producteurs, notamment à cause des dates du festival où beaucoup étaient en vacances. Un renfort important a été réalisé par le personnel du Parc Naturel du Vercors et du CPIE, afin de maintenir des animations chaque jour autour des produits locaux du Vercors.

Il est important d'être vigilant sur la présentation de cette animation, qui ne vise pas à offrir des crêpes mais bien à valoriser les produits et producteurs du territoire.

De nombreux festivaliers ont regretté de ne pouvoir acheter les produits découverts, un axe de réflexion pourrait être amorcé en ce sens, qui pourrait peut-être faciliter la mobilisation des producteurs.

Présent sous le dôme du festival, cette nouvelle installation répondait à une attente du public, frustré en 2016 de ne pouvoir accéder à cet espace, alors réservé au catering de l'équipe du festival. Ce nouvel espace disposait d'une mise en lumière spécifique, de jeux prêtés par la MJC Anatole France et d'un mobilier incitant à la détente. Sa convivialité a été saluée par les festivaliers et a permis de communiquer sur la programmation du festival, auprès d'un public nouveau.

Il est important pour les années à venir de conserver une localisation de cet espace permettant sa visibilité car c'est un vrai point d'accroche pour le public.

En 2017, le hameau gourmand a fait l'objet d'un partenariat avec le festival international du film de montagne d'Autrans, qui a également proposé cet outil de valorisation du territoire sur son festival.

La médiathèque intercommunale

Présente au sein des locaux du centre culturel, la médiathèque est un point de passage important pendant la durée du festival. Afin de répondre à cette présence accrue de public, la médiathèque a étendu ses horaires d'ouverture et a ainsi pu répondre aux attentes des festivaliers. Une sélection d'ouvrages en lien avec le cinéma et des outils pédagogiques prêtés par la Médiathèque Départementale, permettait de valoriser le cinéma.

Une animation « Ca en fait des histoires » autour du cinéma, a été proposée par les médiathécaires pour les enfants de moins de 3 ans.

Les jurys se sont également réunis au sein de la médiathèque.

L'office de tourisme

L'office de tourisme porteur du festival nombreuses années, a recentré ses missions, outre la promotion de l'évènement, sur des animations sur la période des vacances de Noël.

Plusieurs propositions ont été faites en lien avec le festival :

- pot d'accueil devant le centre culturel
- soirée light painting

D'autres animations auraient pu être co-construites avec le festival, c'est un axe de travail pour la prochaine édition.

III. LES JEUNES SUR LE FESTIVAL

Graines de cinéphiles

Ce projet a été construit sur l'édition 2016, dans l'optique de donner à des jeunes un rôle réel sur le festival.

entrées.

Une carte « Familles » à 10 € permettait de bénéficier de toutes les séances au tarif minimal, ainsi qu'à un tarif réduit sur d'autres activités du festival. L'investissement initial de 10 € était compensé par une famille dès lors qu'ils venaient voir 3 films sur toute la durée du festival. 44 cartes familles ont été vendues.

Pour la première fois, toutes les billetteries du festival (cinéma, ateliers, soirées spéciales, escape game...) ont été centralisées via un seul logiciel, mutualisé entre le Cairn et l'office de tourisme.

Une partie des prestations a même été vendue en ligne.

Tous les bénévoles mobilisés sur la billetterie ont été formés à ce logiciel, dont la facilité d'utilisation a été soulignée et qui s'est confirmé par une absence d'erreurs de caisse.

La présence de ce logiciel a également facilité la comptabilité des billets vendus et le contrôle des présences effectives en salle.

Le paramétrage de l'ensemble des prestations du festival a représenté un travail important, mais en partie compensée par le temps gagné sur la manifestation elle-même. Néanmoins, ce système mobilise beaucoup l'équipe du Cairn, toujours disponible en soutien des bénévoles en caisse.

Une inquiétude était présente concernant un risque de rallonger l'attente en caisse avec ce nouveau système. Afin d'y pallier, la vente de billetterie des gros films ont été pris en charge par l'équipe du Cairn, plus habituée au logiciel.

A l'avenir, on peut espérer que la vente en continue de billetterie au fil de la journée et du festival, permettra une meilleure anticipation des achats et donc moins de réservations de billets juste avant la séance.

Le point info

Ouvert à compter du premier jour du festival et jusqu'au dernier, ce point info situé dans le hall d'entrée du centre culturel a permis de renseigner et de vendre la billetterie du festival de manière continue.

Son existence a également été un soutien pour l'équipe de l'office de tourisme, très sollicitée sur cette période, qui pouvait donc facilement diriger les personnes intéressés par le festival via ce point d'information unique.

Les festivaliers ont appréciés de pouvoir prendre leurs billets de cinéma en amont et ainsi éviter de faire la queue ou être sûr de pouvoir visionner leur film.

Aménagement des sites

Les différents espaces du festival ont bénéficié d'un traitement spécifique, notamment grâce à une mise en lumière, permettant de faire entrer le public dans un univers propre au festival.

Dès l'extérieur, le public ne pouvait ignorer qu'il se passait quelque chose à Lans en Vercors, ce qui a permis à de nombreuses personnes de franchir la porte du centre culturel pour se renseigner.

Catering

Tous les repas de l'équipe du festival ont été pris sur le site du festival, à compter du 28 décembre, via le recrutement d'une cuisinière pour toute la durée de la manifestation.

En amont et aval, les repas ont été pris chez les restaurateurs de la Commune.

Toutes les courses alimentaires du festival ont été réalisées chez des commerçants de Lans en Vercors ou du plateau du Vercors, et pour une partie d'entre elles directement chez les producteurs locaux..

Les services techniques de la Commune

Indispensables à la réorganisation des différents espaces pour le festival, le soutien des services techniques de la commune est l'une des conditions de la réussite du festival.

V. COMMUNICATION

Identité visuelle du festival

Le choix a été fait pour cette édition de faire davantage de lien entre l'identité visuelle du festival et la place des jeunes au sein du festival.

La qualité esthétique de l'identité visuelle a été saluée, mais il a également été soulignée que l'aspect « films pour enfants » ne ressortait plus, ce qui reste un élément fort du festival.

L'ensemble des acteurs souligne la difficulté de faire cohabiter de manière visible dans la communication les deux axes du festival : d'une part l'enfant acteur à l'honneur et d'autre part une programmation centrée sur les films pour enfants.

permanent, mais dont les charges salariales sont déjà absorbées par ailleurs.

Il est nécessaire de diversifier les sources de financement du festival, notamment via du mécénat et d'augmenter les recettes de billetterie. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les versements aux distributeurs et autres taxes sont proportionnels aux recettes de billetterie et que cette variable est donc moindre.

Retombées économiques locales directes

Toutes les courses alimentaires réalisées dans des commerces du plateau du Vercors : 2397,18 €.

Restaurateurs locaux : 717,32 €

Hôtels pour les invités : 1546,26 €

Reversions billetterie à l'OT de Lans : 511,30 €

Prestation CLAP : 6356 €

Prestation R-Cube : 13500 €

Soutien au projet Graines de cinéphiles et aux structures de jeunesse : 817,76 €

Location projecteur numérique auprès de la cinémathèque : 1050 €

Société de sécurité : 1766,47 €

→ A ces retombées s'ajoutent celles indirectes générées par les festivaliers : réservations de nuitées, forfaits de ski, restaurants, achats sur place, etc.

Renforts emploi local

Recrutement d'une volontaire en service civique : 758 €

Recrutement d'une cuisinière : 1200 €

Intermittents du spectacle pour soirées spéciales et mise en lumière : 2344,90 €

Comédien pour atelier doublage : 300 €

Intervenant ateliers stop motion : 898,8 €

Intervenante ateliers maquillage : 700 €

Projectionniste salle de la Récré : 1200 €

Intervenant Graines de Cinéphiles : 1500 €

VII. LES FORCES VIVES DU FESTIVAL

Partenariats

Les nombreux partenaires qui gravitent autour du festival en font son succès.

Les bénévoles

Près de 60 personnes se sont mobilisées sur toute la durée du festival, sur différentes missions :

- montage, démontage
- catering
- accueil du public
- billetterie
- point information
- escape game
- hameau gourmand

Les bénévoles ont été coordonnées par la volontaire en service civique, avec le soutien de l'équipe d'organisation du festival.

On constate la stabilité d'un noyau de bénévoles « historiques », avec de nouvelles personnes qui se sont engagées cette année.

Les réunions de bénévoles organisées en amont du festival ont permis à chacun de connaître l'événement et ses différentes composantes et de se positionner en fonction des missions qui l'intéressaient.

Tous ont fait preuve d'un investissement très important sur le festival, dans la bonne humeur et la convivialité.

De nombreux bénévoles se sont également investis directement au sein du Clap, notamment pour le suivi comptable en lien avec les distributeurs à l'issue du festival.

Charges				Produits				
	2016	BP 2017	2017 Réalisé		2016	BP 2017	Réalisé 2017	
Exploitation cinéma	14842,47	18146	13945,29	BILLETTERIE	16911	24,10%	19800	13071,5
Prestation Clap – exploitation	3000	4656	4656	Billetterie cinéma	16206		17000	10051,5
Prestation Clap – projection	1200	1700	1700	Tout public	14510		17000	
Reversements distributeurs	7642,37	8700	4993	Récré : 28/12/17				600
TSA	1737,28	1800	1137	Récré : 29/12/17				287,5
SACEM	274,28	300	163	Cairn : 29/12/17				1105,5
Achat billets CNC	80,6	100	209	Récré : 30/12/17				1038,5
Achats billets thermiques			178,8	Cairn : 30/12/17				1519
Achat affiches	86,27	240	222	Récré : 31/12/17				165
Retours DCP	219,67	250	148	Cairn : 31/12/17				454,5
Billets bénévoles et partenaires	356	400	0	Récré : 1/01/18				458,5
Film annulé / reporté	246		0	Cairn : 1/01/18				1052
Sous tirage Einsten Rosen			27,19	Récré : 2/01/18				761
Reversion OT billetterie		680	511,3	Cairn : 2/01/18				1073
Prestations extérieures	17993,9	16200	16466,47	Récré : 3/01/18				601
R-Cube	15672	13500	13500	Cairn : 3/01/18				936
Projectionniste (poulpe pirate)	900	1200	1200	Scolaires	1696	0		
Sécurité	1421,9	1500	1766,47	Billetterie autre	705	2800	3020	
Artistique	4437	2650	2050	Inscriptions ateliers + soirée ouv.	705			
Bande annonce	800		0	Ateliers				
Ciné concert	400,25		0	Soirée ouverture		800		475
Location court métrages	914,75		0	Escape game		800		1010
Soirée ouverture	1446	1500	1150	Cartes festival		1200		935
Soirée clôture			0	Vente de repas				440
Ciné concert en caravane	876	900	900	FINANCEMENTS EXTERIEURS	53250	75,90%	57100	49084,57
Soirée Reveillon		250	0	Subventions	46500		51600	43584,57
Ateliers	1150	1650	1898,81	Mairie Lans en Vercors	26800		26800	26800
Ateliers doublage	300	350	300,01	Mairie Lans en Vercors – GDC			1500	1500
Ateliers stop motion	850	600	898,8	Département Isère	7000		9000	7000
Atelier maquillage		700	700	Département Aide Territorialisée	2000		2000	0
Projet graines de cinéphiles	3430,89	2700	2317,76	Région Rhône-Alpes	4500		4000	0
Encadrement blogueurs	1500	1500	1500	Leader	6200		8300	8284,57
Participation graines de cinéphiles	1060	800	817,76	Participations partenaires	3250		0	
Billets jury jeunes et blogueurs	512	400	0	MPT 4 Montagnes	1060			
Participation festival Autrans	358,89	0	0	MPT Le Chapelle en Vercors	2190			
Accueil artistes invités	1434,15	2265	3188,46	Mécénat	3500		5500	5500
Déplacements	1118,13	1000	1180,7					
Rachat tickets train			461,5	Ebio	500		500	500
Hébergement	316,02	350	1546,26	Music +	3000		5000	5000
Restauration	6657,59	4200	5514,5	AUTOFINANCEMENT				13286,32
Cuisinier	720	1200	1200					17,61%
Achat matières premières	3873,59	3000	2397,18	CAIRN				13286,32
Restaurants			717,32					
Salaire cuisinier soirée ouverture	864	0	0					
APAP	1200	1200	1200					
Matériel	9978,47	9890	11392,87					
Location projecteur numérique	1150	1200	1050					
Location dome + montage	3508	2000	3559,45					
Transport dome	288	0	0					
Location manitou	306	300	300					
Location matériel son et lumière	3300	5000	5000					
Ballon et helium	144	150	200					
Location camion	360		0					
Essence	336,28	340	0					
Chauffage kiloutou	586,19	300	0					
Location cuisine			0					
Petit matériel			377,67					
Escape game		600	905,75					
Communication	4975,57	4627,56	4564,85					
Impression programmes	1157,72	1058,4	0					
Ré-impression en urgence			990					
Impression cartes postales	147,6	0	0					
Impression affiches	412,09	304,8	209,4					
Signalétique baches	149,76	81,6	81,6					
Autocollants	158,4	200	223,2					
Sets de table		135,6	138,6					
Akilux		180	170,4					
Encarts publicitaires	2950	2667,16	2671,65					
Hébergement site web			80					
Charges Organisateur	4956,73	3000	14103,38					
Direction festival			5000					
Médiation culturelle			3000					
Conception graphique	3079,28		2000					
Service civique			758,48					
Intermittents spectacle	1814,4	2000	2344,9					
Nettoyage quotidien (7 jours)			1000					
Surplus assurance	63,05	1000	0					
TOTAL	69856,77	65328,56	75442,39	TOTAL	70161	71400	75442,39	
				Résultat net hors temps de travail personnel permanent Cairn :				
				Résultat net avec temps de travail personnel permanent Cairn :				
				-2 286,32 €				
				-13 286,32 €				

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 3 - DELIBERATION 13-2018

**CONDITIONS GENERALES DE PARTENARIAT
DISPOSITIF « PASS REGION », AVANTAGES SPECTACLES**



**Conditions Générales de Partenariat
Dispositif « PASS' Région »
Avantage « Spectacles »**

**Partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et les structures de Spectacle Vivant**

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Partenariat s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute demande de partenariat déposée dans le cadre du dispositif « PASS' Région ».

Ces Conditions Générales de Partenariat sont accessibles à tout moment dans l'espace personnel du partenaire sur le site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes dédié au dispositif « PASS' Région ».

Toute demande de partenariat implique l'acceptation pure et simple des présentes Conditions Générales de Partenariat auxquelles le partenaire déclare adhérer et le respect de l'ensemble des obligations et engagements mentionnés dans la convention de partenariat.

Les avantages du « PASS' Région » sont utilisables du 1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1. Toute demande de remboursement présentée au-delà du 31 mai de l'année N+1 ne sera pas acceptée par la Région.

2 – PUBLIC ÉLIGIBLE ET AVANTAGES DU DISPOSITIF

Le « PASS' Région » est proposé aux publics prioritaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales, jeunesse handicapée, jeunes inscrits en missions de lutte contre le décrochage scolaire...

En ce qui concerne les avantages mis à disposition des jeunes, l'offre comportera des aides financières liées aux champs de :

- l'éducation : acquisition des manuels scolaires et du premier équipement professionnel,
- la culture : cinéma, spectacles, livres-loisir, musée/expos, contenus culturels numériques,
- le sport,
- les loisirs : bons plans,
- la santé.

Certains services pourront être interconnectés avec le « PASS' Région », tels que par exemple l'accès à la restauration scolaire, le contrôle d'accès aux établissements, le transport...

Le détail des montants des avantages (actuellement en cours d'élaboration), un calendrier et toute information utile vous seront communiqués avant le 1^{er} juin, date de lancement de la 1^{ère} campagne du « PASS' Région ».

3 – CHAMPS D'APPLICATION - CRITÈRES DE PARTENARIAT

Peuvent devenir partenaires les structures de spectacle vivant de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui en font la demande et qui répondent à tous les critères suivants :

- être un lieu de diffusion, et non une équipe artistique (à l'exception des compagnies qui utilisent des structures ambulantes),
- posséder une direction artistique professionnelle,
- construire une programmation comportant des artistes professionnels et ne reposant pas sur de l'autoproduction,

7 – DURÉE DE VALIDITÉ ET MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT

Les présentes Conditions Générales de Partenariat sont valables à compter de la validation de leurs termes par le partenaire. Conformément à l'article 4 de la convention de partenariat, elles pourront être modifiées à tout moment par la Région et s'imposeront au partenaire. Les nouvelles Conditions Générales de Partenariat seront portées à la connaissance du partenaire qui pourra, s'il le souhaite et conformément à l'article 6 de la convention de partenariat, mettre un terme à son partenariat avec la Région.

8 – NON-RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT ET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Toute infraction aux présentes Conditions Générales de Partenariat ou aux termes de la convention de partenariat pourra entraîner la résiliation par la Région du partenariat en cours et le remboursement des sommes indûment perçues.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 4 - DELIBERATION 14-2018

**CONVENTION D'AFFILIATION DES PARTENAIRES
PASS CULTURE DECOUVERTE**

Pass'culture découverte

Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2001 DM1 F3d8 du 22 juin 2001, portant création du dispositif Pack Loisirs,
Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère N° 2016 SO 1 D 08 02 portant modification du dispositif Chéquier jeune Isère en Pack Loisirs,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Département de l'Isère, représenté par le Président du Conseil départemental de l'Isère, dûment habilité par délibération de l'assemblée départementale en date du 25 mars 2016, ci-après dénommé "Le Département", d'une part,

Et

Association ou association départementale agissant au nom des associations iséroises qui lui sont affiliées, collectivité ou structure

Structure / Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Représenté par : Mme / Mr.

Fonction :

ci-après dénommée "Le Prestataire",
d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Soucieux de permettre au plus grand nombre de collégiens isérois ou équivalents¹ inscrits dans les collèges et autres établissements scolaires publics et privés, d'accéder à des activités sportives et culturelles variées et de développer par là-même les pratiques sportives et culturelles des jeunes, le Département de l'Isère a initié un dispositif : "**Le Pack Loisirs**".

Ce dispositif permet au collégien ou équivalent, moyennant une participation fixée à **huit euros**, de bénéficier de sept contremarques :

¹ Les jeunes âgés de 10 à 15 ans, inscrits dans un établissement pour la jeunesse handicapée (IME, IMPRO), les jeunes domiciliés en Isère et scolarisés en collège hors du département ou suivant une formation à distance de niveau collège.

Article 4 : Modalités de remboursement du prestataire

En échange des Chèques "Pass'culture découverte", le Prestataire s'engage à :

- ✓ **Accorder une réduction de quatre euros (4,00 €) sur la prestation proposée.**

Les soussignés conviennent que le Chèque « Pass'culture découverte », présenté au Département de l'Isère pour remboursement, vaut contremarque à la hauteur de quatre euros (4,00 €).

Les sommes restantes seront à la charge du bénéficiaire.

La présentation d'un Chèque " Pass'sport, Pass'culture, Pass'sport découverte, Pass'matos » dans le cadre d'une activité proposée par le Chèque « Pass'culture découverte » ne permettra aucun remboursement du Prestataire soussigné.

Article 5 : Retour des Chèques au Département de l'Isère

La demande de remboursement sera envoyée par le Prestataire directement à l'opérateur technique. Le Prestataire est seul responsable de l'envoi des Chèques à l'opérateur technique, en vue d'un remboursement. Aussi devra-t-il envoyer **à ses frais**, l'ensemble des chèques collectés par lui, accompagnés de la demande de remboursement à l'adresse indiquée au dos de chaque Chèque. Il appartiendra au Prestataire de photocopier le bordereau de remboursement nécessaire à l'envoi des chèques pour les remboursements ultérieurs.

L'opérateur technique établira ensuite un bordereau préparatoire de remboursement et l'enverra au Département de l'Isère. Sur cette base, le paiement sera effectué directement par le Département de l'Isère auprès du Prestataire. Cette demande sera complétée par le nombre de chèques remis au remboursement.

Seul le comptage des chèques effectué par l'opérateur technique fait foi.

La date limite de réception des demandes de remboursement par l'opérateur technique est fixée impérativement au 30 novembre de l'année N+1. Pour chaque millésime, se reporter à la date figurant au verso des chèques.

Article 6 : Délai de remboursement par le Département

Le Département s'engage à rembourser le Prestataire des sommes qui lui sont dues dans les délais les plus brefs, à la condition que le Prestataire ait adressé au Département l'ensemble des pièces nécessaires à son remboursement, à savoir :

- ✓ pour les associations : une photocopie du Journal Officiel portant création de l'association ainsi qu'un relevé d'identité bancaire correspondant au compte qu'il souhaite voir créditer de ces sommes.
- ✓ pour les sociétés, le numéro SIRET ainsi qu'un relevé d'identité bancaire libellé aux nom et adresse de la société.

Le Prestataire s'engage par ailleurs à avertir le Département de toutes les modifications qui pourraient intervenir sur ce compte et à lui transmettre le nouveau relevé d'identité bancaire correspondant.

Article 7 : Promotion de l'opération Pack Loisirs

Afin de promouvoir l'opération **Pack Loisirs** et sa diffusion au sein des établissements recevant des collégiens ou équivalents, le Prestataire autorise le Département de l'Isère à faire état de son identité, de ses références et de la liste des services proposés par lui dans tous les documents, catalogues, site Internet.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 5 – DELIBERATION 15-2018

**Convention de partenariat
Office de Tourisme Intercommunal– Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif**

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

CONVENTION DE PARTENARIAT

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
ET
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL VERCORS

Entre les soussignés :

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, représentée par son Président, Michaël KRAEMER, agissant au nom et pour le compte de ladite RPCCS en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 22 mai 2018, désignée par le terme « RPCCS ».

D'une part,

Et

L'Association Office de Tourisme intercommunal Vercors n° SIRET : 834 579 989 0015 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de l'Isère en janvier 2018, dont le siège est sis à 2, rue du Cinéma- 38 880 – AUTRANS- MEAUDRE EN VERCORS, représentée par son Président en exercice, Monsieur Eric LAZZARONI, et désignée ci-après par le terme « l'Office de tourisme Intercommunal Vercors »,

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Office de Tourisme Intercommunal (OT) assure des missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristiques, sur les territoires des Communes de Lans en Vercors, Autrans Méaudre en Vercors, Saint-Nizier et Engins.

L'Office du Tourisme Intercommunal est chargé, par le rôle d'animation et de coordination de ses partenaires, de rechercher toutes les voies permettant la valorisation de son territoire.

L'Office de Tourisme Intercommunal assure la vente de produits touristiques et développe des outils de vente physiques et par internet.

Compte-tenu de ces éléments, il paraît pertinent de mettre en place une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la RPCCS.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

ARTICLE 1 : Coordination de la mission d'animation de l'OTI avec la RPCCS

- Participation de l'OTI aux réunions techniques entre la Commune de Lans en Vercors, la RPCCS et la Mairie, autour de la programmation sur la Commune de Lans en Vercors
- Organisation et coordination d'actions d'animation de loisirs et culturelles, notamment avec les associations locales et la Commune de Lans en Vercors
- Contribution au développement d'événements culturels et sportifs en partenariat avec la RPCCS, le service Enfance-Jeunesse Vie associative et tourisme de la Commune de Lans en Vercors, et les différents acteurs, dont les associations communales.
- Participation à la mise en place et à la rédaction des programmes d'animations communs mis en place sur le Val de Lans.

ARTICLE 2 : Promotion, commercialisation et communication des activités de la RPCCS et vente en ligne

Vente en ligne et outils de billetterie

Pour le compte de la RPCCS, l'OTI assure la promotion, la diffusion de la communication et la commercialisation (vente en ligne et physique de la billetterie spectacle) sur la base d'un plan d'action commun avec la RPCCS.

Pour le compte de la RPCCS, l'OTI accepte les moyens de paiement suivants :

- espèces
- chèques bancaires à l'ordre de l'office de tourisme intercommunal
- cartes bancaires
- Pass Culture Découverte, pour lequel la RPCCS est partenaire du Département de l'Isère
- Pass Région, pour lequel la RPCCS est partenaire de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

ARTICLE 3 : Modalités financières 2018

La RPCCS a décidé de confier la commercialisation de la billetterie à l'Office de Tourisme, avec l'objectif pour les deux entités de mutualiser les outils de billetterie.

La RPCCS participe au fonctionnement et aux coûts engendrés par ce service, en versant une adhésion et en participant aux frais bancaires de l'office de tourisme selon la répartition suivante :

Adhésion fixe :

- participation à hauteur de 50 % du montant € TTC de l'abonnement de maintenance corrective/hébergement du logiciel billetterie Ingénierie, soit 30 €/mois à compter de la mise en place du service soit 210 € TTC pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019 ;
- coût d'utilisation du TPE (location machine, maintenance et mises à jour incluses) qui sera installé au Cairn soit 17,28 /mois € TTC soit 120,96 € TTC pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019 ;

Participation aux frais bancaires :

La RPCCS remboursera les frais bancaires engendrés par les ventes en ligne, les paiements par carte bancaire, sur la base de 4 % du total des recettes de billetterie.

Le reversement s'effectuera sur présentation de factures relatives aux différents spectacles.

Le montant fixe de l'adhésion 2018 est donc de 330,96 € TTC, auquel s'ajouteront les participations aux frais bancaires facturées par l'Office de Tourisme.

ARTICLE 4 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue du 1^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019 et sera renouvelée par tacite reconduction pour l'année suivante.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Toutefois, elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant le terme annuel par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnités en cas de non-respect par l'une ou l'autre partie d'une quelconque de ses obligations issues de la présente convention ou de convention(s) spécifique(s) liant la RPCCS à l'Office de tourisme et cela un mois après réception par l'une ou l'autre partie d'une mise en demeure envoyée au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse.

La présente convention est établie en double exemplaire.

Fait à Lans en Vercors, le

Pour la RPCCS
Le Président

Pour l'Office de Tourisme Intercommunal
Le Président

Michaël KRAEMER

Eric LAZZARONI

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 6 - DELIBERATION 16-2018

PROGRAMMATION 2018-2019

SAISON CULTURELLE 2017 - 2018

Date	Projet	Spectacle	Partenariats	Genre	Public	Remarques
vendredi 7 septembre 2018	Lancement saison, à la médiathèque	Présentation dynamique des spectacles + coupe de théâtre par la Bande à Mandrin	MTR La Bande à Mandrin	Jeu Théâtre	Tout public	Animation co-construite avec l'équipe de la MTR
7 > 23 sept 2018	Théâtrales, exposition	Présentation de costumes, décors et photographies d'étapes de travail	MTR La Bande à Mandrin TNP	Exposition	Tout public	Objectif d'une mise en place avant forum des associations + à l'occasion du lancement de saison pour visibilité du projet Théâtrales
20 > 23 sept 2018	Les Théâtrales du Val de Lans	Soirée d'ouverture Représentations scolaires Spectacle JP à la médiathèque Coupe de théâtre dans le village Soirée de clôture	Mairie + OT	Théâtre	Tout public / Scolaires	Structure de la programmation similaire à éditions précédentes, avec des propositions adultes et jeunes public, autour de classiques revisités et un des spectacles estampillé « création TNP »
22 octobre au 11 novembre	Exposition festival Humour et Création	Artiste sélectionné par le Calm, la MTR et l'OT, à partir de propositions de l'équipe du festival	Festival Humour et Création MTR	Arts plastiques	Tout public	Une réflexion à mener sur des propositions de découverts de l'exposition pour les scolaires de Lans
Semaine 1 vacances Toussaint	Spectacle jeune public	Spectacle avec une thématique forte pour faciliter une association de partenaires	OT + MTR + Passerelle	En recherche	Jeune public	Dans cadre semaine thématique OT avec partenariats multiples sur la commune
lundi 29 octobre 2018	Pré-ouverture festival Humour et Création	Seul en scène, co-programmé avec l'équipe du festival	Festival Humour et Création 31oct-4nov	Théâtre / Humour	Tout public	Volonté de renouveler partenariat avec un événement majeur du territoire et de la période
samedi 10 novembre 2018	Concert	Chanson française de qualité avec une première partie locale		Musique actuelle - chanson française	Tout public	Objectif de pérenniser un rendez-vous sur ce style musical avec des propositions de qualité
Fin novembre	Proposition adulte ?	Programmation originale		Stand up ?	Tout public	Ajout d'un spectacle / programmation 2017-2018, avec renforcement ciblage adultes
30 novembre - 1 ^{er} décembre	Ciné-concert	Proposition accessible aux maternelles	Tympan dans l'œil	Ciné-concert	Scolaires + tout public	A voir si possible budgétairement + dans programmation globale du territoire
26-31 décembre 2018	Jeunes Bobines		Le Clap / Route / OTI / etc.	Cinéma	Tout public / Familles	Permettrait d'avoir une proposition pour les maternelles
Janv 2018	Soirée blues ou jazz		OT	Blues ou Jazz	Tout public	
Fin janvier - début février	Proposition adulte	Proposition originale en lien avec une démarche d'action culturelle	MPT4M	Théâtre	Tout public	Pérennisation du rendez-vous créé en 2017
Vacances hiver : 9 février au 11 mars / zone Grenoble : 16 février au 4 mars						
vendredi 15 février 2019	Concert	Tête d'affiche nationale		Musique actuelle	Tout public	Pérennisation d'un événement majeur à large cible
jeudi 21 février 2019	Spectacle jeune public	Forme originale	OT	En recherche	Jeune public	Touristes et locaux ciblés
jeudi 28 février 2019	Spectacle jeune public	Forme originale	OT	En recherche	Jeune public	Possible d'envisager 1 des spectacles avec une représentation pour la Passerelle + 1 tout public
6-10 mars	Tournée MC2	Spectacle ambileux	MC2	Danse	Tout public	
Début avril	Lancement VMF		Vercors Music Festival	Musique actuelle		Intéressant de maintenir un lien avec cet acteur du territoire
Vacances printemps : 6 avril au 6 mai / zone Grenoble : 13 au 29 avril						
vendredi 12 avril 2019	Spectacle jeune public	Forme adaptée scolaires + tout public		Musique	Scolaires - Tout public	Ajout d'une proposition accessible aux scolaires dans l'année car forte demande
29 avril - 4 mai	Résidence/Spectacles ECM	2 propositions artistiques différentes	ECM	Comédie musicale	Tout public / Scolaires	Possible d'ajouter une séance tout public en fin de journée
Mai 2018	Festival Arts du Récit	Proposition issue de la programmation du festival	Arts du Récit MTR	Conte	Tout public	Maintien de séances scolaires + tout public
samedi 25 mai 2019	Final résidence Ad Libitum	Spectacle en cours de construction par Ad Libitum	Ad Libitum	Opéra	Tout public / Scolaires	Partenariats avec les associations locales à pérenniser
Juin	Spectacles amateurs (Danse en Vercors, EM4M)			Pratiques amateurs	Tout public	Intérêt d'accueillir le final du projet de résidence de territoire, maintien du lien avec CD36
Juin/Juillet 2019	Festival Des Cimes et des Notes	Co-programmation avec festival	Des Cimes et des Notes	Musique classique	Tout public	Pas de programmation professionnelle envisagée car période déjà chargée pour le public
Juillet : période off, permettant prise de vacances / récupérations du personnel + avancée sur certains dossiers de fond						
Avout 2019	Festival Musique en Vercors	Co-recherche d'une forme artistique avec une réelle plus value de la salle de spectacle	Musique en Vercors OT	Musique classique	Tout public	Lien avec festival installé sur le territoire
Avout 2019	Théâtre amateur jeunes		Stages 10-15	Théâtre	Tout public	Limitation de la programmation face à celle des OT et des commerces + recherche complémentaire
						Pérennisation du partenariat avec les stages 10-15 + outil de valorisation des jeunes

ANNEXE 7 – DELIBERATION 18-2018

Modèle de convention tripartite

Mairie – Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif – Associations

CONVENTION D'UTILISATION REGULIERE DE LOCAUX COMMUNAUX
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
ANNEE SCOLAIRE-.....

Entre Monsieur le Maire de Lans en Vercors,
Et Madame la Vice-présidente de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif,

Et.....
Adresse :
Représenté(e) par :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et de gestion des locaux municipaux, fournis à titre gracieux.
Les associations utilisatrices régulières ne bénéficieront d'aucun surcoût financier, à l'exception des utilisations pendant les vacances scolaires.

1°) Désignation des locaux utilisés:

- ☐ Dojo + vestiaires
- ☐ Salle de danse + vestiaires

2°) Mise à disposition des locaux

A) La Commune et la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif autorise l'association sélectionnés ci-dessus, à l'exclusion de toute autre structure. Concernant ces locaux toute autre demande ponctuelle fera l'objet d'une demande écrite adressée auprès de la direction de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif. La validation de la demande sera effectuée par l'élu référent.

B) Période d'utilisation

Les locaux sont mis à disposition du septembre au juillet
L'utilisation est suspendue pendant les vacances scolaires.

C) L'association s'engage à communiquer à la Commune et à la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif le planning d'utilisation des locaux au 1^{er} septembre de l'année.
Ce planning fera l'objet de l'annexe 1.

D) Les badges prêtés par la mairie devront être restitués en cas d'arrêt de l'activité.
Toute demande de modification des périodes d'utilisation fera l'objet d'une concertation préalable.

E) Les locaux sont destinés à l'exercice des activités de l'association tels que précisés dans ses statuts.
En dehors de ces locaux toute autre demande ponctuelle fera l'objet d'une demande écrite adressée à la direction de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

3°) Modalité de mise à disposition

- A) L'association..... est exonérée des frais de fonctionnement des locaux, dont en particulier les frais de consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, pendant la période scolaire. A titre consultatif ceux-ci seront évalués. Les demandes d'utilisation pendant les vacances scolaires font l'objet de l'application d'un forfait de nettoyage et de consommation des fluides : 30 € pour 1 à 2 jours d'utilisation, 60 € pour 3 à 5 jours d'utilisation. Ces demandes feront l'objet d'une convention spécifique.
- B) L'entretien quotidien des locaux d'activité sera effectué par l'association.
Les produits d'entretien et matériel de nettoyage sont fournis par la commune.
La Régie Personnalisee Centre Culturel et Sportif assure un nettoyage approfondi des vestiaires 5 fois par semaine, du dojo et de la salle de danse 3 fois par semaine, des salles de musique 2 fois par semaine. Ce nettoyage n'exonère pas l'association de veiller à la propreté des lieux lors de son départ.
- C) L'association..... s'engage au nettoyage régulier des locaux. En cas de non respect, la commune fera exécuter cet entretien et facturera à l'association.
- D) Un état des lieux annuel sera effectué pour chaque lieu mis à disposition. Le mobilier et les équipements de base seront fournis par la Commune et la Régie Personnalisee Centre Culturel et Sportif.
Toute modification des locaux par l'association sera soumise à l'accord préalable de la commune et de la Régie Personnalisee Centre Culturel et Sportif.
En cas d'accord, les améliorations apportées aux locaux resteront la propriété de la Commune, sans indemnité, à moins que celle-ci ne préfère demander le rétablissement de tout ou partie des locaux dans leur état initial.
En cas de travaux incombant à la commune mais résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une malveillance de l'association ou de ses adhérents, l'association en supportera le coût.
L'association s'engage à informer la Régie Personnalisee Centre Culturel et Sportif de tout incident, par l'intermédiaire du cahier de liaison.
- E) L'association s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit causé aucun dommage aux locaux et notamment de s'assurer à la fin de chaque utilisation, de leur fermeture ainsi que de l'extinction de toutes les lumières.
L'association s'engage également, lors de son départ à s'assurer de la présence d'autres utilisateurs au sein de l'équipement. Si elle est la dernière utilisatrice des locaux, l'association s'engage à s'assurer de la fermeture de l'ensemble des issues du centre culturel et sportif, de l'extinction des lumières et de la mise sous alarme du bâtiment.
- F) Un badge et une clé sera remis à chaque association, et en fonction des besoins à chaque encadrement d'activité. Toute demande de badge supplémentaire devra faire l'objet d'une demande écrite et motivée.
Dans ce cas les frais seront à la charge de l'association pour paiement de perte de carte ou de clef.
Le retour de la totalité des badges et clés devra se faire au plus tard la semaine suivant la fin de la présente convention, soit avant le juillet Faute du respect de ces délais, la réservation des créneaux pour la saison suivante sera remise en cause.
- G) La commune est responsable de la conformité des locaux.
L'association s'engage à réparer ou indemniser la commune pour les dégâts éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire des équipements afférents aux locaux.

4°) Contreparties liées à la mise à disposition des locaux :

A) L'association devra mettre à disposition un volume de temps de bénévolat pour la tenue des manifestations sur la commune. Ce volume de temps sera déterminé, à l'année, en fonction du nombre d'heures d'utilisation des locaux et du nombre d'adhérents que possède l'association. Une liste de manifestations comprenant le nombre de bénévoles nécessaire pour chacune d'entre elles, sera élaborée par la commune et l'office du tourisme.

B) En début de saison, l'association devra présenter un calendrier précis de sa programmation culturelle et sportive avec des propositions d'organisation de manifestations qui seront pris en charge par l'association ou un collectif et en lien avec l'office du tourisme.

5°) Dispositions relatives à la sécurité

L'association s'engage à :

- Prendre connaissance des consignes générales et particulières de sécurité,

1. - Désigner ses représentants qui prennent en charge des activités au centre culturel et sportif, qui prendront connaissance, signeront et appliqueront les consignes générales et particulières de sécurité, jointes à la présente convention :
2. (Nom et prénom de chaque personne) :
3.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ces représentants de l'association s'engagent à :

4. Appliquer les consignes de sécurité
5. Procéder avec un représentant de la Commune / de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif à une visite des locaux et des voies d'accès qui seront utilisées.
6. Constater avec un représentant de la Commune / de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
10. Participer, pour un des représentants de l'association, à un exercice d'évacuation organisé par un représentant de la Commune / de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

Il appartient à utilisateurs de chaque salle de vérifier avant et après l'activité que les goupilles et les plombages de sécurité des extincteurs sont bien en place. Dans le cas où ces sécurités venaient à disparaître la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif prendra contact avec la société Désautel et la facture sera transmise à l'association.

L'association s'engage à faire respecter toutes les consignes et les règles de sécurité par les participants.

Il est rappelé que le bruit à l'extérieur des bâtiments n'est pas toléré et seuls les parkings doivent être utilisés, pour stationner tout véhicule. L'utilisateur veillera à ce que les portes et les fenêtres restent absolument fermées afin de ne pas gêner le voisinage.

Les locaux sur demande de la mairie ou de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif peuvent être réquisitionnés pour les besoins d'une manifestation.

6°) Dispositions relatives à l'assurance

L'association s'engage à :

12. Souscrire une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui pourraient être
13. causés du fait de son activité et de son occupation.
14. Se garantir contre les risques locatifs en illimité.
15. Se garantir contre le recours des voisins et des tiers à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens
16. meubles et immeubles mis à sa disposition, quels que soient la nature et l'origine des dommages.
17. Justifier de sa police d'assurance chaque année ou sur simple demande de la commune.

7°) Conditions d'exécution de la convention

- La présente convention prend effet à compter du septembre au juillet à l'exception des vacances scolaires.
 - La présente convention pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie, en respectant un préavis de trois mois avant la date d'échéance :
- Par la commune à tout moment pour cas de force majeure ou pour motif sérieux tenant à la bonne utilisation des locaux ou à l'ordre public et dûment constatés.
- Par l'association pour toute raison qu'elle jugerait utile.
- En cas d'inexécution du présent contrat ou de carence grave de l'association à en appliquer les modalités, la commune peut décider sa résiliation qui devient effective après l'envoi à l'association d'une lettre recommandée
 - avec accusé de réception précisant la date effective de résiliation.
- La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.
- L'association supportera, sans pouvoir réclamer aucune indemnité, toute réparation que la commune jugerait utile d'effectuer pendant la durée d'exécution de la convention. La date de réalisation des travaux fera l'objet d'un accord des parties.

L'association s'interdit, de mettre ces locaux à disposition d'un tiers.

En dehors des créneaux d'utilisation par l'association, la commune est responsable du matériel de l'association qui y est entreposé ainsi que de l'activité qui s'y déroule. L'association est déchargée de toute responsabilité.

8°) Bilan d'utilisation des locaux

Les parties s'engagent à se rencontrer au moins 1fois/an pour faire le point sur le bon usage des locaux et ses modalités d'utilisation.

A Lans en Vercors le

Le Maire

L'utilisateur, Président(e) de l'association
(Mention manuscrite Lu et Approuvé)

La Vice-présidente de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif

ANNEXE 8 – DELIBERATION 18-2018

Convention tripartite entre la Commune de Lans en Vercors, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et l'Ecole de Musique Itinérante des 4 Montagnes

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

CONVENTION D'UTILISATION REGULIERE DE LOCAUX COMMUNAUX CENTRE CULTUREL ET SPORTIF ANNEE SCOLAIRE-.....

Entre Monsieur le Maire de Lans en Vercors,
Et Madame la Vice-présidente de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif,

Et L'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes

Adresse :
Représenté(e) par :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et de gestion des locaux municipaux, fournis à titre gracieux.

Les associations utilisatrices régulières ne bénéficieront d'aucun surcoût financier, à l'exception des utilisations pendant les vacances scolaires.

1°) Désignation des locaux utilisés:

☐ Salles de musique

2°) Mise à disposition des locaux

A) La commune et la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif autorise l'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes à utiliser les locaux sélectionnés ci-dessus, à l'exclusion de toute autre structure.

Concernant ces locaux toute autre demande ponctuelle fera l'objet d'une demande écrite adressée auprès de la direction de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif. La validation de la demande sera effectuée par l' élu référent.

B) Période d'utilisation

Les locaux sont mis à disposition sur une durée du septembre au juillet
L'utilisation est suspendue pendant les vacances scolaires.

C) L'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes s'engage à communiquer à la Commune et à la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif le planning d'utilisation des locaux au 30 septembre de l'année.
Ce planning fera l'objet de l'annexe 1.

D) Les badges prêtés par la mairie devront être restitués en cas d'arrêt de l'activité.
Toute demande de modification des périodes d'utilisation fera l'objet d'une concertation préalable.

E) Les locaux sont destinés à l'exercice des activités de L'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes tels que précisés dans ses statuts.

En dehors de ces locaux toute autre demande ponctuelle fera l'objet d'une demande écrite adressée à la direction de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

3°) Modalité de mise à disposition

A) L'association L'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes est exonérée des frais de fonctionnement des locaux, dont en particulier les frais de consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, pendant la période scolaire. A titre consultatif ceux-ci seront évalués.

Si l'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes souhaite utiliser les locaux pendant les vacances scolaires, une demande spécifique doit être faite auprès de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

Les locaux pourront être utilisés à titre gracieux pour des rattrapages de cours individuels. En cas de cours collectifs, un forfait de nettoyage et de consommation des fluides sera demandé. Ce forfait s'élève à 30€ pour 1 à 2 jours d'utilisation, et à 60€ pour 3 à 5 jours d'utilisation.

Ces demandes feront l'objet d'une convention spécifique.

B) L'entretien quotidien des locaux d'activité sera effectué par l'association.

Les produits d'entretien et matériel de nettoyage sont fournis par la commune.

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif assure un nettoyage approfondi des vestiaires 5 fois par semaine, du dojo et de la salle de danse 3 fois par semaine, des salles de musique 2 fois par semaine. Ce nettoyage n'exonère pas l'association de veiller à la propreté des lieux lors de son départ.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

C) L'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes s'engage au nettoyage régulier des locaux. En cas de non respect, la commune fera exécuter cet entretien et facturera à l'association.

D) Un état des lieux annuel sera effectué pour chaque lieu mis à disposition.

Le mobilier présent dans les salles utilisées par l'École de Musique Itinérante des 4 Montagnes appartient à l'association (tables, chaises, meubles de rangement, instruments de musique...).

Toute modification des locaux par l'association sera soumise à l'accord préalable de la commune et de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

En cas d'accord, les améliorations apportées aux locaux resteront la propriété de la Commune, sans indemnité, à moins que celle-ci ne préfère demander le rétablissement de tout ou partie des locaux dans leur état initial.

En cas de travaux incombant à la commune mais résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une malveillance de l'association ou de ses adhérents, l'association en supportera le coût.

L'association s'engage à informer la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif de tout incident, par l'intermédiaire du cahier de liaison.

E) L'association s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit causé aucun dommage aux locaux et notamment de s'assurer à la fin de chaque utilisation, de leur fermeture ainsi que de l'extinction de toutes les lumières.

L'association s'engage également, lors de son départ à s'assurer de la présence d'autres utilisateurs au sein de l'équipement. Si elle est la dernière utilisatrice des locaux, l'association s'engage à s'assurer de la fermeture de l'ensemble des issues du centre culturel et sportif, de l'extinction des lumières et de la mise sous alarme du bâtiment.

F) Un badge et une clé sera remis à chaque association, et en fonction des besoins à chaque encadrant d'activité. Toute demande de badge supplémentaire devra faire l'objet d'une demande écrite et motivée.

Dans ce cas les frais seront à la charge de l'association pour paiement de perte de carte ou de clef. Le retour de la totalité des badges et clés devra se faire au plus tard la semaine suivant la fin de la présente convention, soit avant le juillet Faute du respect de ces délais, la réservation des créneaux pour la saison suivante sera remise en cause.

G) La commune est responsable de la conformité des locaux.

L'association s'engage à réparer ou indemniser la commune pour les dégâts éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire des équipements afférents aux locaux.

4°) Contreparties liées à la mise à disposition des locaux :

A) L'association s'engage à participer à l'animation de la commune en proposant des représentations musicales. Elle s'engage à relayer auprès de ses adhérents les appels à bénévoles pour aider à l'organisation de manifestations programmées par l'office de tourisme ou la municipalité.

B) En début de saison, l'association devra présenter un calendrier précis de sa programmation culturelle et sportive avec des propositions d'organisation de manifestations qui seront pris en charge par l'association ou un collectif et en lien avec l'office du tourisme.

5°) Dispositions relatives à la sécurité

L'association s'engage à :

- Prendre connaissance des consignes générales et particulières de sécurité,
- 18. - Désigner ses représentants qui prennent en charge des activités au centre culturel et sportif, qui prendront connaissance, signeront et appliqueront les consignes générales et particulières de sécurité, jointes à la présente convention :

(Nom et prénom de chaque personne) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ces représentants de l'association s'engagent à :

- 19. Appliquer les consignes de sécurité
- 20. Procéder avec un représentant de la Commune / de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif à
- 21. une visite des locaux et des voies d'accès qui seront utilisées.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

22. Constater avec un représentant de la Commune / de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif
23. l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction, des itinéraires d'évacuation et des
24. issues de secours.
25. Participer, pour un des représentants de l'association, à un exercice d'évacuation organisé par un
26. représentant de la Commune / de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.
Il appartient à utilisateurs de chaque salle de vérifier avant et après l'activité que les goupilles et les plombages de sécurité des extincteurs sont bien en place. Dans le cas où ces sécurités venaient à disparaître la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif prendra contact avec la société Désautel et la facture sera transmise à l'association.

L'association s'engage à faire respecter toutes les consignes et les règles de sécurité par les participants.

Il est rappelé que le bruit à l'extérieur des bâtiments n'est pas toléré et seuls les parkings doivent être utilisés, pour stationner tout véhicule. L'utilisateur veillera à ce que les portes et les fenêtres restent absolument fermées afin de ne pas gêner le voisinage.

Les locaux sur demande de la mairie ou de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif peuvent être réquisitionnés pour les besoins d'une manifestation.

6°) Dispositions relatives à l'assurance

L'association s'engage à :

27. Souscrire une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui pourraient être
28. causés du fait de son activité et de son occupation.
29. Se garantir contre les risques locatifs en illimité.
30. Se garantir contre le recours des voisins et des tiers à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens
31. meubles et immeubles mis à sa disposition, quels que soient la nature et l'origine des dommages.
32. Justifier de sa police d'assurance chaque année ou sur simple demande de la commune.

7°) Conditions d'exécution de la convention

- La présente convention prend effet à compter du septembre au juillet, à l'exception des vacances scolaires.
- La présente convention pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie,
- en respectant un préavis de trois mois avant la date d'échéance :

Par la commune à tout moment pour cas de force majeure ou pour motif sérieux tenant à la bonne utilisation des locaux ou à l'ordre public et dûment constatés.

Par l'association pour toute raison qu'elle jugerait utile.

- En cas d'inexécution du présent contrat ou de carence grave de l'association à en appliquer les modalités, la commune peut décider sa résiliation qui devient effective après l'envoi à l'association d'une lettre recommandée
- avec accusé de réception précisant la date effective de résiliation.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

- L'association supportera, sans pouvoir réclamer aucune indemnité, toute réparation que la commune jugerait
- utile d'effectuer pendant la durée d'exécution de la convention. La date de réalisation des travaux fera l'objet d'un accord des parties.

L'association s'interdit, de mettre ces locaux à disposition d'un tiers.

En dehors des créneaux d'utilisation par l'association, la commune est responsable du matériel de l'association qui y est entreposé ainsi que de l'activité qui s'y déroule. L'association est dégagée de toute responsabilité.

8°) Bilan d'utilisation des locaux

Les parties s'engagent à se rencontrer au moins 1fois/an pour faire le point sur le bon usage des locaux et ses modalités d'utilisation.

A Lans en Vercors le

Le Maire

L'utilisateur, Président(e) de l'association
(Mention manuscrite Lu et Approuvé)

La Vice-présidente de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif